

CONTRAT CADRE 2026 - 2030



Éditorial

JEAN-FRANÇOIS BEAUNOL

Maire de Rivière-Pilote

L'intégration des quartiers : La ri Bannann (Avenue Wanakaéra), Ti coton, Bourg, Avenue Frantz FANON, Pomponne Mannikou, Rosalie Soleil et Camée dans le dispositif des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), est l'aboutissement d'une démarche convergente entre l'État et la municipalité de Rivière Pilote.

Cette action n'est pas une stigmatisation, mais la prise en compte des difficultés individuelles et collectives des habitants de chaque quartier, et la possibilité de pouvoir agir avec minutie sur les problèmes identifiés, dans une démarche de co-construction et de mobilisation collective.

Il s'agit pour la ville, à la faveur de la signature d'un contrat avec l'État, de programmer des actions utiles au renouveau de ces quartiers qui cumulent de nombreux handicaps notamment, d'emploi, d'insertion, d'amélioration du cadre de vie et de développement économique.

En effet les QPV bénéficient de dispositifs de la politique de la ville, notamment en matière sociale, fiscale et autour des enjeux éducatifs, d'emploi ou d'insertion.

L'innovation majeure de cette politique repose sur la démarche initiée, qui vise à coconstruire à un double niveau ; d'une part entre l'État qui pilote le dispositif et la collectivité communale, d'autre part au niveau des citoyens qui sont appelés à contribuer à l'émergence de projets et d'actions utiles à l'amélioration des conditions de vie des habitants de chaque quartier.

Cette intégration des habitants est opérée avec la mise en place d'un Conseil citoyen, au sein duquel chacun pourra non seulement exprimer des considérations relatives à la vie de son quartier, mais encore proposer des solutions et actions à mettre en place pour corriger les handicaps constatés.

Impulsée par l'État, qui fédère les collectivités territoriales, notamment la CTM et l'EPCI, cette politique vise à apporter un soutien aux projets qui tendent à la rénovation urbaine, l'amélioration de l'habitat et surtout apporte aux administrés des opportunités dans les domaines de la réussite éducative, l'insertion socio-professionnelle, la tranquillité publique, l'accès aux droits, le cadre de vie, la culture et l'expression artistique.

Toutes les actions et initiatives mises en œuvre résulteront de la signature d'un contrat de ville, qui portera véritablement sur les orientations et les moyens humains, techniques et financiers que chaque partenaire accepte d'apporter au projet.

En effet ce contrat de ville est la convention-cadre, qui a pour mission d'engager chaque signataire autour d'axes d'interventions et d'objectifs communs, notamment la cohésion sociale, l'amélioration du cadre de vie, la rénovation de l'habitat, la culture, le sport et les loisirs, la participation des habitants et la citoyenneté et le développement de l'activité économique et de l'emploi.

L'inscription d'une partie du territoire de la ville de Rivière Pilote singulièrement le secteur appelé « Desfarges – Fanon » dans le dispositif des quartiers prioritaires de la politique de la ville, demeure une innovation sociale, dans la mesure où c'est la première fois qu'elle concerne une commune rurale du sud de la Martinique. C'est surtout un exceptionnel champ d'espoir et d'espérance pour les concitoyens qui habitent ces quartiers qui espèrent le respect des engagements annoncés et la concrétisation des projets qu'ils ont suggéré.

La ville prendra toute sa part à la concrétisation des actions proposées et tiendra ses engagements.

*« QUE LES INTELLIGENCES SE
RENCONTRENT ET LES ÉNERGIES SE
DÉCUPLENT POUR DONNER UNE
IMPULSION NOUVELLE ET DÉCISIVE À
NOS QUARTIERS PRIORITAIRES. »*

Éditorial

ETIENNE DESPLANQUES
PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Les Contrats de ville Engagement Quartiers 2030 ouvrent une nouvelle étape de la politique de la ville, fondée sur une exigence de résultats et une volonté collective de transformer durablement les conditions de vie des habitants.

Cette nouvelle génération de contrats engage l'État, les collectivités et l'ensemble des partenaires à dépasser les approches fragmentées pour construire, quartier par quartier, des réponses concrètes, mesurables et adaptées aux besoins exprimés par les habitants eux-mêmes.

Cette ambition renouvelée repose sur un principe simple : aucune politique publique ne peut réussir durablement si elle ne s'ancre pas dans la réalité quotidienne des territoires, dans la parole des habitants, et dans la mobilisation de tous les acteurs locaux.

Dans les quartiers prioritaires, l'enjeu est plus que jamais de garantir l'accès effectif aux droits, de réduire les inégalités qui persistent, et d'offrir à chaque habitant les conditions d'une vie digne, sûre et sereine.

Les politiques publiques doivent être plus lisibles, plus rapides dans leurs effets, mieux coordonnées dans leur conception comme dans leur mise en œuvre.

Les contrats de ville 2030 nous obligent collectivement à une action publique exemplaire : une action qui ne promet pas seulement, mais qui prouve ; qui ne déclare pas seulement, mais qui réalise ; qui ne se contente pas d'intervenir ponctuellement, mais qui accompagne dans la durée.

Cet engagement renforcé implique une mobilisation accrue de l'ensemble des partenaires : collectivités locales, services de l'État, opérateurs publics, associations, bailleurs, acteurs économiques.

Chacun, à sa place, détient une part de la solution.

La réussite de ces contrats suppose un cap partagé, une gouvernance exigeante et un dialogue permanent. Les quartiers de la République méritent que nous conjuguions nos expertises, nos moyens et nos énergies pour répondre à l'urgence sociale et territoriale qui y persiste encore trop fortement.

La Martinique, comme d'autres territoires ultramarins, porte des vulnérabilités spécifiques. Mais elle porte aussi une capacité exceptionnelle de résilience, d'innovation sociale et d'engagement citoyen. Les contrats de ville Engagement Quartiers 2030 doivent valoriser ces forces pour faire des quartiers prioritaires des territoires à part entière, où l'on vit, où l'on entreprend, où l'on réussit. C'est un enjeu de cohésion, mais aussi un enjeu de justice et de dignité.

Les contrats de ville ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2024 au niveau de l'hexagone et au 31 décembre 2025 pour l'Outre-mer.

Parallèlement la géographie prioritaire a été révisée sur tout le territoire national. S'agissant de l'Outre-mer, une mission inter-inspection relative au zonage et à la gouvernance de la politique de la ville a été conduite en juin 2023.

Par la suite, le nouveau périmètre de la géographie prioritaire pour l'Outre-mer et singulièrement la Martinique a été arrêté par le décret 2024-1212 du 27 décembre 2024. Désormais le territoire martiniquais compte 9 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et une nouvelle commune, Rivière Pilote, fera l'objet d'un renforcement des politiques publiques pour son QPV dénommé « Desfarges-Fanon ».

Sommaire

LA POLITIQUE DE LA VILLE	-----	5
L'INSCRIPTION DE LA POLITIQUE	-----	7
DE LA VILLE À RIVIÈRE-PILOTE	-----	8
• LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE	-----	11
• LES POINTS SAILLANTS DU DIAGNOSTIC	-----	14
LE CONTRAT “ENGAGEMENT QUARTIERS 2030”	-----	17
LA FEUILLE DE ROUTE	-----	20
• LES PRIORITÉS THÉMATIQUES	-----	33
• LES ORIENTATIONS STRATÉ- GIQUES PAR QUARTIER	-----	37
• LE VOLET INVESTISSEMENT	-----	
LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE	-----	40
LES LEVIERS DE MISE EN OEUVRE	-----	50
LES MODALITÉS DE SUIVI ET	-----	51
LES ENGAGEMENTS DES	-----	53
ANNEXES	-----	54

La politique de la ville

La « politique de la ville » est une politique publique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les moins favorisés et leurs habitants.

Mise en œuvre en France hexagonale à la fin des années 1970, elle a pour objectifs de réduire les inégalités et les écarts de développement entre les territoires, et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers « cumulant les plus de difficultés ».

Conduite conjointement par l'État et les communes – ainsi que les EPCI au niveau national – en lien étroit avec les partenaires, elle repose sur certains principes fondamentaux :

LA MOBILISATION PRIORITAIRE DU DROIT COMMUN

La politique de la ville repose prioritairement sur la mobilisation du droit commun, c'est-à-dire sur la mise en œuvre des politiques publiques courantes (en matière d'éducation, emploi, santé, sécurité, culture, etc.) applicables à l'ensemble du territoire, sans distinction. Ce principe traduit la volonté de mobiliser l'ensemble des moyens, dispositifs, partenariats existants et de garantir aux habitants l'égalité d'accès aux droits fondamentaux et aux services publics.

La politique de la ville agit dès lors, comme un levier d'équité, s'assurant que les politiques publiques bénéficient en priorité à ceux qui en ont le plus besoin.

LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Cette approche consiste à adapter les politiques publiques aux spécificités de chaque territoire identifié – le QPV : Quartier prioritaire de la Politique de la Ville – en tenant compte de ses habitants, de ses besoins, de ses atouts, de ses dynamiques.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé élaboré à partir de données objectives et de la connaissance des habitants et des acteurs de terrain.

Elle reconnaît que les inégalités se traduisent différemment d'un quartier à l'autre, obligeant la co-construction de réponses dans une logique de proximité. Chaque partenaire est alors appelé à adapter son action, ses moyens aux réalités des quartiers déterminés.

LA CO-CONSTRUCTION ET PARTENARIAT

La démarche politique de la ville suppose une co-construction effective de l'ensemble des acteurs concernés : services de l'État, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, bailleurs sociaux, et bien sûr les habitants, à la fois cible et acteurs premiers de la démarche.

Il apparaît indispensable de croiser les regards, les expertises afin d'élaborer les réponses les plus durables et adaptées aux réalités et enjeux des territoires.

Cette co-construction prend forme à toutes les étapes : des phases de conception, de pilotage, de mise en œuvre, d'évaluation des actions, garantissant ainsi une implication continue des partenaires et une amélioration permanente des dispositifs.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation des habitants est une valeur fondatrice de la politique de la ville. Elle les reconnaît en tant qu'acteurs à part entière du développement de leur quartier, disposant d'une expertise d'usage. L'objectif étant, par leur apport, d'enrichir et d'assurer la pertinence des politiques mises en œuvre et de favoriser leur appropriation.

Si cette participation peut prendre différentes formes : concertations publiques ; collectifs associatifs, de locataires, de citoyens ; tables de quartier... elle consacre les Conseils citoyens, comme format privilégié de représentation.



LISTE DES SIGLES LES PLUS UTILISÉS

QPV : Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
ACI : Atelier Chantier d'Insertion
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ARS : Agence Régionale de Santé
ASV : Atelier Santé Ville
ATFPB : Abattement sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties
BOP 147 : Budget Opérationnel de Programme n°147
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAESM : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique
CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLSI : Contrat Local de Santé Intercommunal
CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
COPIL : Comité de Pilotage
COTECH : Comité Technique
CTG : Convention Territoriale Globale
CTM : Collectivité Territoriale de Martinique
DAAF : Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DAC : Direction des Affaires Culturelles
DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DEETS : Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
MILSUD : Mission Locale de l'Espace Sud
PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PRE : Programme de Réussite Educative
REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

L'inscription de la politique de la ville à Rivière- Pilote

À la suite du décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française, la commune de Rivière-Pilote est entrée officiellement en Politique de la ville en comptant pour la première fois un QPV sur son territoire : le QPV « DESFARGES-FANON ».

Le décret n° 2024-1211 en date du 27 décembre 2024, fixe les modalités et critères de détermination de ces quartiers dans les collectivités ultramarines :

Critères d'admissibilité des communes :

- Population d'au moins 5 000 habitants
- Aire urbaine d'au moins 1 5000 habitants
- Densité 150 habitants par km²

Critères de détermination des QPV :

1. Proportion des chômeurs dans la population active des 15 à 64 ans ;
2. Proportion des inactifs dans la population des 15 à 64 ans ;
3. Proportion des inactifs dans la population des 15 à 24 ans ;
4. Proportion des non-diplômés dans la population des 15 ans et plus ;
5. Proportion de la population vivant dans une famille monoparentale dans l'ensemble de la population des ménages ;
6. Proportion des logements surpeuplés dans l'ensemble des logements.

RIVIERE-PILOTE (données INSEE 2022)

Située au Sud de la Martinique, entre les communes de Sainte-Luce, Marin, Le Vauclin, Saint-Esprit et Rivière-Salée.

11 797 habitants (11^e commune MQ)

35,78 km² (17^e commune MQ)

Territoire très exposé aux aléas naturels

15,7% de logements vacants

22,7% de chômeurs (en recul de 10 points par rapport à 2016)

9 établissements scolaires ; 1 salle des sports ; 1 bibliothèque

1 distillerie de rhum agricole AOC

LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE



Le QPV « DESFARGES-FANON » devient ainsi le neuvième QPV de Martinique, le seul localisé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, qui regroupe 12 communes.

Périmètre stratégique pour la commune de Rivière-Pilote, il se caractérise par une forte densité résidentielle, la présence d'équipements structurants, ainsi que par des enjeux sociaux importants nécessitant une intervention publique renforcée et coordonnée.

Comptant 1 920 habitants, soit plus de 16% de la population totale, il se décompose en 8 zones d'habitations :

✓ LE BOURG

Centre historique de la commune, à la fois pôle administratif et commerçant, il constitue un espace structurant pour les habitants. C'est autour de ce noyau que s'est développée une urbanisation qui mêle anciens quartiers familiaux et ensembles d'habitat social. Il concentre l'essentiel des services municipaux, commerces et équipements publics. C'est un pivot pour la vie locale et les relations de proximité.

Sa vulnérabilité face à l'aléa inondation a entraîné, pendant plusieurs années, le départ progressif de commerces et services, fragilisant les liens sociaux et l'attractivité du cœur communal. Toutefois, un projet de redynamisation est aujourd'hui engagé, visant à restaurer la vitalité économique, renforcer les usages et revaloriser l'image du centre-bourg auprès des habitants comme des visiteurs.

✓ L'AVENUE WANAKAÉRA

Plus connu sous l'appellation « *La Ri Bannann'* », ce secteur contigu au Centre-bourg compte parmi les habitants les plus âgées du QPV et bénéficie d'un fort ancrage communautaire. Les liens de voisinage y sont particulièrement solides, avec l'existence de pratiques d'entraide. Cette dynamique se retrouve au sein de leur association de quartier, très active, qui mène régulièrement des actions pour préserver et renforcer ces relations sociales.

Souvent impactés par des épisodes d'inondation, ses résidents font preuve d'une grande résilience. Loin d'être dans un rapport antagonique avec la rivière, ils en intègrent la présence dans leur quotidien et parviennent à adapter leurs pratiques pour vivre en harmonie avec le cours d'eau.

✓ PETIT COTON

Situé sur les hauteurs du centre-bourg et de La Ri Bannann', le quartier Petit Coton est un quartier ancien, caractérisé par une forte continuité résidentielle. De nombreuses familles y vivent, souvent depuis plusieurs générations, ce qui nourrit une identité commune affirmée.

Sa topographie particulièrement marquée a limité les possibilités de renouvellement urbain. Ainsi, au fil des années, peu d'interventions ont pu être réalisées en matière d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie. Cette problématique a pu freiner le développement de nouveaux usages au sein du quartier.

✓ AVENUE FRANTZ FANON

Secteur intermédiaire entre le centre-bourg et le reste du QPV, il relie le cœur historique de la commune à plusieurs équipements publics et zones d'habitat. A dominante pavillonnaire, les habitations y sont anciennes et les familles installées de longue date.

La topographie difficile (pentes, niveaux décalés) limite l'accessibilité piétonne et les aménagements. Toutefois, cette avenue qui longe la rivière offre de nombreuses perspectives d'aménagement : paysager, ludique, écologique...

✓ POMPONNE

Du nom de l'ancien Maire Louis Joseph Horatius POMPONNE (1874 et 1880), propriétaire et résident de l'habitation éponyme, ce quartier a connu un renouvellement à partir des années 1970, avec la construction du Lotissement Pomponne. La municipalité a alors fait le choix de favoriser l'installation de jeunes ménages actifs appartenant aux catégories socioprofessionnelles intermédiaires. Quartier résidentiel plutôt calme, les liens de voisinage et la vie communautaire méritent d'être réinvestis.

Sa topographie et son espace foncier restreint offrant peu de possibilité d'extension, il a peu connu d'évolution physique au cours des quarante dernières années.

Le quartier accueille le bureau de poste, la gendarmerie nationale, la caserne des pompiers ainsi que plusieurs associations, ce qui en fait un espace de référence pour l'administration locale et les activités quotidiennes des habitants.

✓ EN CAMÉE

Ce quartier a connu plusieurs phases d'évolution urbaine à partir des années 1970.

La première avec la construction de logements en accession à la propriété sur deux zones distinctes : l'une à proximité du stade appelée « Cité Camée », l'autre sur le versant Ouest, dite « Lotissement En Camée ». Ces deux ensembles sont constitués en majorité de maisons mitoyennes, qui ont notamment permis de reloger des familles modestes jusqu'alors résidentes du Bourg et de sa périphérie. La seconde phase est intervenue avec la création de la « Résidence En Camée », lotissement pavillonnaire en accession à la propriété, occupé par des ménages actifs appartenant aux catégories socioprofessionnelles intermédiaires.

Les habitants accordent une grande importance à la distinction entre ces différentes dénominations, traduisant un déficit de lien entre ces différents secteurs du quartier.

Malgré cela, un fort attachement au lieu persiste : de nombreuses familles y résident depuis les premières constructions et restent profondément enracinées dans leur environnement. Ce quartier bénéficie d'un emplacement avantageux : proximité des établissements scolaires (maternelle, élémentaires, collège), des infrastructures sportives, équipements et services.

✓ RÉSIDENCES MANNIKOU 1 & 2

Parmi les premières générations de logements sociaux, la construction successive de ces résidences en 1989 et 1992 par le bailleur social SIMAR, Société Immobilière de Martinique, a marqué le début d'une nouvelle phase d'implantation de logement social à Rivière-Pilote. Elle compte aujourd'hui 334 logements répartis dans 44 bâtiments, représentant un peu moins de 835 locataires.

Présentant une surface très importante, elle offre l'accès à des nombreux équipements sportifs et à des sites naturels remarquables.

✓ RÉSIDENCE ROSALIE SOLEIL

Construite en 2002 par le bailleur social OZANAM, cette résidence HLM jouxtant le quartier En Camée, répondait à un besoin local d'accession au logement de jeunes ménages ou familles de pilotins. Elle compte aujourd'hui 106 logements, représentant environ 250 locataires.

LES POINTS SAILLANTS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les chiffres clés du QPV



16% des habitants de Rivière-Pilote vivent dans un quartier prioritaire, soit

1 920 personnes



15% des ménages ont emménagés récemment (moins de 5 ans)



Un niveau de vie mensuel médian de **1 483€**



29% de la population a moins de 25 ans



24% des personnes âgées sont en situation de fragilité



Un taux de pauvreté de **30%**



2,2 personnes en moyenne par ménage



49% des 15 ans et plus non scolarisés n'ont pas de diplôme



Un taux de bénéficiaires des minima sociaux de **30%**



36% des ménages sont composés d'une personne



15% de 16-24 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme



288 demandeurs d'emplois de cat. ABC (France travail 31/12/2022)



310 familles monoparentales, soit **80%** des familles (Cnaf 2023)



260 mineurs en situation de fragilité soit **46%**



Indice de fragilité numérique de **20**

LES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic territorial a pu mettre en évidence une série d'enjeux sociaux, économiques et démographiques qui appellent une mobilisation renforcée dans le cadre du contrat de ville. Ces enjeux, conformes aux réalités de la majorité des QPV martiniquais, s'ancrent profondément dans un territoire lui-même marqué par une fragilité économique.



UN VIEILLISSEMENT RAPIDE QUI IMPOSE UNE ADAPTATION GLOBALE

Le territoire connaît une augmentation significative du nombre de personnes âgées, avec une progression attendue des plus de 75 ans. Ce vieillissement s'accompagne d'un risque accru d'isolement dans le logement, d'une précarité économique importante et de besoins d'accompagnement spécifiques.

L'enjeu est double : anticiper l'adaptation du cadre de vie et soutenir à la fois les seniors actifs et ceux en perte d'autonomie.



UNE FORTE VULNÉRABILITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES ET DES ENFANTS

Les familles monoparentales représentent une part élevée des ménages (près de 80 %).

Si cette situation est à lire dans le cadre d'un contexte culturel spécifique, elle n'est pas propre à ce territoire et se retrouve dans d'autres QPV de l'île.

Elle constitue néanmoins un facteur de fragilisation des parcours, notamment en raison des contraintes économiques et organisationnelles qu'elle engendre.

En outre, selon l'étude, les enfants sont particulièrement exposés. Un enfant sur deux dans le QPV est en situation de vulnérabilité. L'enjeu consiste dès lors à garantir leur accès au droit commun (culture, sport, loisirs) et à renforcer l'accompagnement éducatif, afin de prévenir le décrochage scolaire et social.

Indice de vulnérabilité des mineurs (Le Compas) :

Nous considérons qu'un enfant est vulnérable, et pourrait potentiellement avoir besoin d'un soutien scolaire, dès lors qu'il **cumule 4 de ces 8 facteurs** de risques :

1. Vivre dans une famille avec au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire
2. Vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation
3. Vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi
4. Vivre en appartement locatif privé dans un immeuble ancien
5. Vivre en logement social
6. Vivre dans une famille monoparentale
7. Vivre dans une famille nombreuse (3 enfants ou plus)
8. Vivre dans un logement surpeuplé



UNE PAUVRETÉ MARQUÉE ET DES PARCOURS D'INSERTION FRAGILES

Le niveau d'intensité de pauvreté en Martinique dépasse nettement celui observé en France hexagonale. Cette réalité impacte fortement l'accès à l'emploi et la stabilité des parcours professionnels. Il est essentiel de maintenir et renforcer le lien à l'emploi, et pour cela, d'en lever les freins structurels (garde d'enfants, mobilité, compétences).

✓ UNE MOBILITÉ CONTRAINTE QUI LIMITE L'ACCÈS AUX OPPORTUNITÉS

La capacité à se déplacer constitue un enjeu majeur pour l'accès à l'emploi, à la formation, aux services, particulièrement pour les publics âgés et les populations jeunes. La couverture insuffisante des transports en commun, la dépendance à l'automobile qui génère des coûts importants, tant au niveau de l'obtention du permis que pour la gestion et l'entretien des véhicules, accentuent les inégalités territoriales et sociales.

Faciliter la mobilité est un enjeu essentiel pour soutenir l'insertion et réduire l'isolement.

✓ UN ACCÈS AUX DROITS À METTRE EN PARALLÈLE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

La dématérialisation croissante des démarches administratives rend l'accès aux droits plus complexe pour les ménages les plus âgés et/ou en situation d'illectronisme. Cette fracture limite l'accès aux services, aux dispositifs sociaux et à l'emploi.

Il est indispensable de renforcer l'accompagnement aux usages numériques et de développer des solutions de proximité.

✓ DES FRAGILITÉS SPÉCIFIQUES CHEZ LES JEUNES

Les jeunes du territoire sont soumis à des défis majeurs, tant au niveau scolaire, social, en termes d'opportunités locales. Leur insertion sociale et professionnelle nécessite des interventions ciblées visant à renforcer leur autonomie, leur capacité à se projeter dans leurs environnements multiples, leurs compétences en lien avec les besoins du territoire.

Au regard du diagnostic local, les enjeux prioritaires portent spécifiquement sur :



- L'adaptation au vieillissement ;
- La protection et la réussite des enfants et des familles ;
- Le renforcement de l'accès à l'emploi ;
- L'amélioration de la mobilité ;
- L'adaptation des logements ;
- La réduction de la fracture numérique ;
- Un soutien renforcé aux jeunes.

Le contrat de ville : Cadre unique et concerté d'intervention

Depuis 2014, le contrat de ville constitue l'instrument central, opérationnel et stratégique de la politique de la ville. Il formalise, sur plusieurs années, les engagements réciproques de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des partenaires au service des habitants des quartiers prioritaires.

Il précise également :

- les éléments de diagnostic ;
- les orientations stratégiques ;
- les objectifs opérationnels ;
- les actions à mettre en œuvre ;
- les moyens mobilisés pour les territoires concernés.

Le Contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 »

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, les contrats de ville sont désormais dénommés Contrats « Engagement Quartiers 2030 » et portent une ambition forte : **des Contrats davantage opérationnels, recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants.**

Le contrat est signé pour la période 2026-2030 dans les territoires ultramarins. C'est un projet commun à tous les partenaires signataires, visant à apporter des réponses concrètes à des enjeux identifiés sur le territoire. **Les moyens spécifiques de la politique de la ville étant alors mobilisés en complément du droit commun pour en renforcer son impact.**

Le contrat de ville a vocation à s'articuler de manière cohérente avec l'ensemble des politiques publiques sur le territoire. L'objectif étant de renforcer l'efficacité et l'impact des actions, en optimisant l'usage des ressources dans un contexte budgétaire contraint.

Ces nouveaux contrats de ville comportent spécifiquement :

- un socle consacré à des thématiques stratégiques transversales : pouvant relever de l'éducation, la santé, l'emploi et le développement économique, la transition écologique, la sécurité, l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre toutes les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes... ;
- une partie dédiée aux projets spécifiques de chaque quartier : construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés...) ;
- un volet investissement : permettant de faire émerger et de mieux financer les projets structurants dans les quartiers.

Documents publics, ces nouveaux contrats aspirent à être aussi clairs, accessibles et facilement appropriables que possible pour l'ensemble des habitants et des partenaires.

L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

Conformément aux différentes instructions, l'élaboration du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » de Rivière-Pilote a été conduite de manière collaborative, avec l'appui d'une large concertation d'habitants, de partenaires institutionnels et associatifs, d'élus et de force vives du territoire.

La formalisation du Contrat de ville repose sur un Contrat-cadre, fruit de la mobilisation active et productive de l'ensemble des parties prenantes.

La constitution d'une Equipe-projet

Une équipe-projet a été chargée de coordonner et de mettre en œuvre les différentes étapes d'élaboration de la démarche.

Elle était composée de :

La Chargée de mission QPV de la Ville de Rivière-Pilote ;
L'Elu en charge du QPV de la Ville de Rivière-Pilote ;
Le Délégué du Préfet à la Politique de la ville de la Préfecture de Martinique ;
Le Chef de projets du Centre de Ressources Politique de la Ville de Martinique.

3 concertations publiques ont réuni une soixantaine d'habitants, des représentants d'associations et des élus... correspondant aux trois zonages d'usage et de cohérence définis par les habitants eux-mêmes : Zone Bourg aggloméré (Pomponne ; Avenue Frantz Fanon ; La Ri Bannann ; Bourg ; Petit Coton / Zone En Camée – Rosalie Soleil / Cités Mannikou

Les concertations citoyennes publiques

Les objectifs :

- Recueillir les attentes et les besoins priorités des habitants
- Identifier les atouts et les points d'appui des quartiers
- Comprendre les dynamiques des quartiers.

Les focus group

Les objectifs :

A partir des enjeux identifiés et en lien avec les projets déjà existants sur le territoire, élaborer collectivement les premières ébauches des projets structurants à co-construire dans le cadre du contrat

2 rencontres de consolidation des orientations et de co-construction des projets structurants ont réuni une trentaine d'agents de la Ville ; représentants d'associations – habitants – élus...

L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

Les visites de terrain

Les objectifs :

- Permettre à tous les acteurs de partager une vision commune du territoire.
- Identifier les usages, les dynamiques, atouts, difficultés du territoire.
- Faciliter la compréhension des attentes et enjeux concrets.

Près d'une dizaine d'ateliers et groupes de travail thématiques et rencontres de coordination ont mobilisé les partenaires institutionnels et associatifs, les agents de la ville, les élus...

Les thématiques abordées :

- Education – Jeunesse
- Emploi – Insertion
- Développement économique
- Santé – Santé mentale
- Citoyenneté–Prévention de la délinquance
- Aménagement – Rénovation urbaine
- Gouvernance
- Participation citoyenne

4 visites de terrain et diagnostic en marchant ont été réalisées avec la participation des habitants, agents de la Ville ; partenaires institutionnels (CAESM ; Académie ; Préfecture ; ANCT) ; élus.



Les rencontres avec les partenaires

Les objectifs - Identifier avec précision :

- Les éléments explicatifs de la persistance des problématiques ;
- Les leviers sur lesquels s'appuyer ;
- Les contributions possibles de chaque structure, notamment au regard de leur droit commun et l'échéancier de mise en œuvre ;
- Les indicateurs permettant de suivre l'implication et leurs modalités de recueil.

LA FEUILLE DE ROUTE

**Suite à ces travaux,
6 priorités thématiques ont été définies pour la période 2026-2030 :**



1. Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'habitat
2. Favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants
3. Soutenir le développement économique et favoriser l'inclusion professionnelle
4. Promouvoir la santé et le bien-être des habitants
5. Vivre ensemble : Prévenir la délinquance et favoriser l'inclusion
6. Initier et accompagner les transitions environnementales et sociétales

Elles répondent aux préoccupations fortes exprimées par les habitants et confirmées par les éléments de diagnostic communiqués par les partenaires.

Elles se déclinent en orientations prioritaires, en objectifs stratégiques et opérationnels travaillés collectivement dans les focus group et les groupes de travail thématiques.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

a été identifié comme axe transversal prioritaire

En le plaçant au cœur du contrat de ville, il s'agit de garantir un cadre de vie adapté à toutes les générations, tout en renforçant le lien social et la qualité de vie pour l'ensemble des habitants.

Cet enjeu concerne l'ensemble des thématiques du contrat, qu'il s'agisse du cadre de vie, de l'habitat, de la mobilité, de l'accès aux services et aux soins, de la cohésion sociale, des opportunités économiques...

Son importance est appelée à croître dans les années à venir, et cela sur l'ensemble du territoire martiniquais, ce qui nécessite dès aujourd'hui des réponses adaptées.

Les quartiers doivent, dès aujourd'hui, penser aux modalités d'organisation et d'aménagements permettant de répondre aux besoins spécifiques des publics âgés : logements accessibles et adaptés, transports et déplacements facilités, espaces publics sécurisés et confortables, maintien d'une vie sociale active, participation à la vie du quartier, accès aux soins, aux activités culturelles, sportives et de loisirs...

Outre ces priorités, 3 enjeux majeurs ont également émergé au fil des échanges et des travaux :

LA MOBILISATION DES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

L'implication coordonnée des habitants, des associations, des acteurs institutionnels et économiques constitue un levier indispensable pour la réussite du projet. Il s'agit de reconnaître et valoriser les compétences, les initiatives et les ressources existantes, afin de co-construire des réponses adaptées aux défis.

Le secteur associatif constitue un pilier essentiel de la dynamique des territoires, notamment par sa capacité à agir au plus près des besoins des habitants. Sa contribution à la cohésion sociale n'est aujourd'hui plus à démontrer.

Dans le cadre de la démarche, il paraît indispensable de renforcer ce tissu associatif et de soutenir son rôle d'innovation sociale. Cet enjeu passe par un accompagnement structuré : montée en compétences des professionnels ; professionnalisation des bénévoles ; consolidation des gouvernances ; pérennisation des modèles économiques...

LES MOBILITÉS

La mobilité constitue un levier central pour la réussite des actions du contrat de ville.

Dans un territoire confronté à des difficultés en matière d'organisation et de mise en œuvre de transports en commun, et compte tenu de l'impact de la gestion des véhicules sur les ménages les plus fragiles, il est indispensable de développer des alternatives coordonnées, peu coûteuses, solidaires et durables.

Penser les mobilités, c'est aussi favoriser la cohésion sociale en facilitant les échanges et en réduisant l'isolement des populations les plus vulnérables. Un réseau de déplacements efficace, accessible et sécurisé permettra aux habitants de profiter pleinement des services, des équipements et des opportunités proposés dans le cadre du contrat.

L'intégration des enjeux de mobilité dans tous les projets et aménagements contribuera donc à garantir l'efficacité des actions menées sur le territoire.



UNE STRUCTURATION FAVORISANT LA TRANSVERSALITÉ

La complexité des problématiques à traiter appelle souvent une approche décloisonnée et collaborative. Afin de rendre l'action plus cohérente et efficace, il convient d'encourager la collaboration entre services, le partage d'informations, la mutualisation des ressources et l'élaboration de stratégies communes.

Cette dynamique transversale renforce l'intégration et la capacité d'action de la politique de la ville.

Afin de favoriser l'efficacité de sa mise en œuvre, le contrat de ville s'appuie sur 5 principes clés de fonctionnement. Véritables facteurs de réussite de la stratégie, ils constituent des repères pour organiser l'action collective :

1. La co-construction
2. L'animation et la communication
3. La participation citoyenne
4. La mobilisation des partenaires publics / privés
5. La non-exhaustivité des problématiques à traiter

PRIORITÉ 1 : AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LA QUALITÉ DE L'HABITAT



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ISSUS DU DIAGNOSTIC

- Un parc de logements vieillissant et parfois inadapté à la typologie des habitants.
- Quelques points de dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants.
- Une stratégie efficace à poursuivre en matière de lutte contre les VHU.
- Des espaces collectifs et des sites signifiants insuffisamment entretenus et valorisés.
- Une pratique encore insuffisante des gestes écoresponsables.



ORIENTATIONS PRIORITAIRES / OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Garantir un cadre de vie durable et attractif via l'aménagement urbain

1.1. Valoriser le patrimoine urbain et architectural pour renforcer l'identité et l'attractivité.

- Réaliser des actions d'embellissement sur l'ensemble du périmètre.
- Mettre en œuvre des projets de réhabilitation et d'usage des dents creuses et friches inexploitées.
- Améliorer l'aménagement et la valorisation des espaces collectifs, sites naturels, signifiants.

1.2. Garantir un accès facilité aux équipements, services et espaces collectifs

- Développer et agencer le stationnement dans le périmètre.
- Installer des équipements adaptés pour tous les publics.
- Favoriser la réhabilitation des équipements et espaces collectifs.

1.3. Assurer la gestion durable et régulière de l'espace public

- Optimiser l'entretien et la maintenance des voiries pour garantir la fluidité des déplacements.
- Renforcer l'efficacité et la qualité de l'éclairage public.
- Déployer des opérations régulières de lutte contre les nuisibles.
- Mettre en œuvre une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

2. Optimiser la gestion des déchets

2.1. Sensibiliser les habitants aux pratiques responsables et durables

- Déployer des campagnes régulières de sensibilisation au tri, au recyclage et à la réduction des déchets.
- Organiser des ateliers et animations dans les écoles et espaces publics pour renforcer les comportements écoresponsables.

2.2. Renforcer la collecte et la gestion des déchets encombrants et spécifiques

- Créer des points de dépôt encadrés et accessibles pour les habitants.
- Organiser des collectes itinérantes accessibles dans différents secteurs du quartier.
- Maintenir le dispositif de collecte et d'enlèvement rapide des véhicules hors d'usage.
- Déployer une campagne d'information sur la réglementation et les modalités d'organisation des différentes filières de gestion des déchets.

3. Améliorer la qualité, la sécurité, le confort de l'habitat

3.1. Améliorer la qualité et l'adaptabilité des logements pour répondre aux besoins de tous les habitants

- Identifier les logements vétustes et mettre en place des accompagnements individuels vers les dispositifs et solutions.
- Favoriser l'adaptation des logements aux besoins des publics âgés, des personnes en situation de handicap et des familles.
- Mettre en place des programmes de rénovation et d'équipement énergétique pour améliorer le confort thermique.
- Assurer un entretien régulier et de qualité des abords des logements des résidences sociales.
- Favoriser la mise en place de mesures d'adaptation du bâti pour réduire les impacts des inondations.

3.2. Favoriser l'accessibilité et la mixité sociale de l'habitat

- Mettre en place des dispositifs incitatifs pour la mixité sociale dans les quartiers.
- Développer des projets favorisant des formes d'habitat solidaires, intergénérationnels.
- Mettre en place des dispositifs d'accès au logement pour les publics prioritaires.
- Favoriser la réhabilitation des logements existants.

■ **SERVICES DE LA VILLE ASSOCIÉS :** CCAS ; France Services ; Urbanisme

■ **PARTENAIRES À MOBILISER :** CTM – CAESM – DEAL – ANAH – ADEME – CGSS – ARS – AFD – BPI – CDC – Bailleurs

PRIORITÉ 2 : FAVORISER L'EMANCIPATION ET L'EPANOUISSEMENT DES HABITANTS ET LA QUALITÉ DE L'HABITAT



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ISSUS DU DIAGNOSTIC

- Forte identité du territoire en matière de culture et de pratique sportive.
- Freins limitant les pratiques d'une catégorie des habitants malgré des dispositifs d'accessibilité mis en place par la Ville.
- Repli social des familles et difficultés éducatives.
- Non inscription en Réseau d'éducation prioritaire (REP), limitant les dispositifs éducatifs.
- Besoins de rénovation des établissements scolaires et équipements éducatifs.
- Usage excessif des écrans chez les enfants et adolescents.
- Inclusion des élèves en situation de handicap encore insuffisante.
- Méconnaissance des droits, aides et dispositifs disponibles.
- Sentiment de complexité administrative.
- Isolement social et physique limitant la capacité d'effectuer des démarches.



ORIENTATIONS PRIORITAIRES / OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Garantir l'ouverture au territoire et au monde

1.1. Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques

- Créer des parcours éducatifs et de loisirs favorisant la découverte du patrimoine local.
- Soutenir les initiatives locales et les projets associatifs favorisant la création, la découverte et la participation culturelle.
- Garantir un accès élargi aux équipements et activités sportives, culturelles et de loisirs.
- Développer des actions favorisant les échanges culturels et citoyens avec d'autres territoires et structures nationales ou internationales.
- Encourager les projets de mobilité des jeunes.

1.2. Développer la pratique sportive et les loisirs comme vecteurs d'émancipation

- Mettre en œuvre une politique sportive ambitieuse pour les jeunes et le territoire.
- Proposer des activités sportives et de loisirs adaptés à tous les âges et à toutes les capacités.
- Faciliter l'accès aux infrastructures et aux équipements de proximité.
- Organiser des événements collectifs et des rencontres pour renforcer la cohésion sociale et le rayonnement du territoire.

1.3. Renforcer la participation et l'expression des jeunes

- Encourager l'engagement citoyen et les initiatives favorisant autonomie et cohésion.
- Promouvoir la participation des jeunes aux projets culturels et sportifs de la ville.
- Créer des instances de participation et de concertation jeunesse.

2. Favoriser la réussite éducative et accompagner les ambitions

2.1. Renforcer le soutien aux familles et aux parents dans leur rôle éducatif et social

- Renforcer la présence et l'accessibilité des acteurs et dispositifs de soutien aux familles.
- Développer des actions collectives favorisant le lien social et la solidarité familiale.
- Encourager l'implication des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants.
- Prévenir les situations de rupture par des interventions précoces et coordonnées.
- Améliorer la coordination entre les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux.
- Renforcer l'information des parents sur les droits, devoirs et ressources disponibles.

2.2. Favoriser la réussite scolaire et éducative

- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement scolaire individualisés.
- Développer des actions opérationnelles de prévention du décrochage scolaire dans les établissements.
- Améliorer le cadre environnemental des établissements pour favoriser l'inclusion et le bien-être.
- Mettre en place des actions spécifiques pour les jeunes en situation de vulnérabilité ou de décrochage scolaire.
- Développer des partenariats avec les entreprises, les associations et les structures de formation.

3. Accompagner l'accès effectif des habitants à leurs droits et services

3.1. Informer et sensibiliser les habitants

- Mettre en place des campagnes d'information ciblées et adaptées à tous les publics.
- Former et mobiliser des relais de proximité pour transmettre les informations.
- Organiser des permanences, ateliers et forums d'information sur site.

3.2. Simplifier l'accès aux démarches

- Développer les accompagnements personnalisés pour la constitution des dossiers et le suivi des démarches administratives.
- Former et mobiliser des relais de proximité pour assister les habitants dans leurs démarches.
- Favoriser le déplacement des services des partenaires institutionnels sur site.
- Renforcer les actions en faveur de l'inclusion numérique et de lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme.

■ **SERVICES DE LA VILLE ASSOCIÉS** : Affaires scolaires ; Jeunesse ; CCAS ; France Services ; Culture – Vie associative

■ **PARTENAIRES À MOBILISER** : CTM – CAESM – MILSUD – DEETS – DRAJES – Académie – ANAH – CAF – CGSS – France Travail – Cap Emploi – ANLCI

PRIORITÉ 3 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET FAVORISER L'INCLUSION PROFESSIONNELLE



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ISSUS DU DIAGNOSTIC

- Taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes et les personnes peu qualifiées.
- Précarité économique marquée.
- Insertion professionnelle difficile pour les publics vulnérables.
- Offre d'emploi locale limitée.
- Opportunités économiques et secteurs à potentiel peu exploités pour l'IAE et l'ESS.
- Réseaux économiques peu structurés.
- Connaissance insuffisante de dispositifs de formation et d'accès aux compétences.



ORIENTATIONS PRIORITAIRES / OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Favoriser l'inclusion professionnelle et l'accès à l'emploi

1.1. Réduire les freins à l'embauche et renforcer l'accès à l'emploi pour tous les habitants

- Renforcer les parcours d'accompagnement individualisés pour les publics vulnérables.
- Mettre en place des dispositifs d'information, de mentorat et de découverte des métiers.
- Organiser des sessions d'information et d'orientation vers l'emploi.
- Développer des solutions de mobilité et de garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi.
- Faciliter l'accès aux droits aux publics en recherche d'emploi.
- Mettre en place des dispositifs d'engagement et de responsabilité sociale des entreprises sur le territoire.
- Déployer un plan d'identification des compétences des habitants du QPV.
- Développer des dispositifs spécifiques d'accompagnement et de formation pour les publics seniors.

1.2. Accompagner les habitants dans le développement de compétences adaptées aux besoins du territoire

- Développer des actions de formation professionnelle adaptées aux besoins du territoire et aux secteurs porteurs.
- Organiser des ateliers et modules de renforcement de compétences transversales et de base.
- Renforcer les partenariats avec les entreprises locales, les associations et les structures de formation.
- Faciliter l'accès aux dispositifs de reconversion et de qualification pour tous les publics.

2. Accompagner les entreprises et les porteurs de projet

2.1. Renforcer le soutien aux entreprises locales et aux porteurs de projets

- Informer les entreprises sur les dispositifs et mesures d'aide et d'accompagnement existants et faciliter leur accès.
- Favoriser l'accès aux dispositifs de soutien à la création et au développement d'activité.
- Accompagner la professionnalisation et la montée en compétences des entrepreneurs et porteurs de projet.
- Soutenir la constitution et l'animation de réseaux d'acteurs économiques.

2.2. Favoriser la création d'emplois locaux par le soutien à l'entrepreneuriat et aux initiatives économiques

- Valoriser les initiatives locales et les filières économiques vertueuses.
- Identifier les secteurs d'opportunité pour le développement de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE).
- S'appuyer sur le dispositif TZCLD et renforcer sa coordination avec le Contrat de ville.
- Développer l'économie sociale et solidaire comme levier d'insertion et de cohésion.
- Accompagner le passage de l'emploi informel vers un emploi sécurisé.
- Développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire.

■ **SERVICES DE LA VILLE ASSOCIÉS :** Développement économique ; Jeunesse ;

■ **PARTENAIRES À MOBILISER :** CAESM – MILSUD – DEETS – France Travail – Cap Emploi – ADIE – MEDEF – CGPME – FTPE – CCIM

PRIORITÉ 4 : PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES HABITANTS



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ISSUS DU DIAGNOSTIC

- Risque accru d'isolement, de perte d'autonomie et de besoins en soins spécifiques pour les publics âgés.
- Pression sur les services sociaux et médicaux dédiés aux seniors.
- Prévalence de certaines pathologies, notamment le diabète et l'hypertension artérielle.
- Déficit en professionnels de santé (médecins) sur l'ensemble de la commune.
- Prise en compte des enjeux de Santé mentale insuffisante.
- Accompagnement des enfants en situation de handicap à renforcer.
- Insuffisance des dispositifs de prévention, de dépistage et d'éducation à la santé.
- Enjeux de santé environnementale (pollution de l'air, fortes chaleurs...).
- Pratiques sportives et adaptées insuffisantes.
- Coordination à améliorer entre les acteurs de santé, les associations locales, les partenaires institutionnels.



ORIENTATIONS PRIORITAIRES / OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

En lien avec le Contrat Local de Santé Intercommunal et la démarche d'Atelier Santé Ville :

1. Améliorer l'accès, l'offre de soins et l'accompagnement des publics vulnérables

1.1. Informer et accompagner les usagers

- Déployer un espace, à la fois itinérant et à domicile, dédié à l'accueil, à l'information et à l'orientation des habitants.

1.2. Renforcer l'accès aux soins

- Déployer une plateforme accessible à tous les habitants pour la prise de RDV médicaux et l'orientation vers des professionnels de santé et de la prévention.
- Mettre en place un transport dédié à l'accès aux soins en complément des initiatives communales et des transports en commun.

1.3. Renforcer l'attractivité du territoire

- Développer une stratégie de marketing territorial pour attirer les professionnels de santé et faciliter leur installation.

1.4. Renforcer l'accompagnement des seniors et personnes en situation de handicap pour favoriser leur autonomie et leur maintien à domicile

- Mettre en place un programme d'ateliers collectifs destiné aux seniors, personnes en situation de handicap et leurs aidants, visant à développer les compétences cognitives, numériques et en littératie de santé.
- Former les agents des CCAS et autres professionnels du médico-social, aux outils et dispositifs de soutien aux seniors et personnes en situation de handicap.

1.5. Promouvoir le bien vieillir

- Mettre en place des actions de prévention du vieillissement au cœur des quartiers et à l'occasion d'évènements festifs, pour les seniors les plus isolés et les plus fragiles.

1.6. Améliorer le soutien aux aidants familiaux

- Améliorer le repérage des aidants familiaux.
- Informer chaque année les aidants familiaux sur les aides et dispositifs disponibles à travers un forum dédié.
- Apporter des réponses adaptées aux besoins et demandes des aidants familiaux.

2. Développer la prévention pour tous

2.1. Renforcer les actions de repérage et de dépistage sur le territoire

- Organiser des journées d'éducation pour la santé et de dépistage.

2.2. Promouvoir des modes de vie sains

- Organiser des séjours axés sur la santé, les liens intergénérationnels, le lien social et le bien-être.
- Inciter les entreprises du sud à jouer un rôle actif dans la promotion de la santé et du bien-être de leurs employés.
- Transformer en lieux de vie et de promotion de la santé, des espaces vacants ouverts du bourg ou autres sites mis à disposition par la commune.
- Créer ou réhabiliter les parcours santé de la commune.

3. Promouvoir la santé mentale, le bien-être et renforcer les prises en charge

3.1. Améliorer la prise en charge des jeunes et des adolescents en souffrance psychologique

- Lancer un projet d'expression de soi destiné aux adolescents et jeunes scolarisés dans les établissements du second degré et ceux suivis par la MILSUD.
- Déployer un dispositif mobile de prévention en santé mentale à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et d'addiction.
- Elaborer des supports de communication adaptés aux jeunes pour une approche déstigmatisante de la santé mentale.
- Déployer des espaces d'écoute et d'orientation en proximité pour les jeunes.

4. Améliorer la coordination et la communication entre les acteurs de la santé

4.1. Favoriser la mise en place d'outils de communication et de coordination

- Lancer un projet d'expression de soi destiné aux adolescents et jeunes scolarisés dans les établissements du second degré et ceux suivis par la MILSUD.
- Déployer un dispositif mobile de prévention en santé mentale à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et d'addiction.
- Elaborer des supports de communication adaptés aux jeunes pour une approche déstigmatisante de la santé mentale.
- Déployer des espaces d'écoute et d'orientation en proximité pour les jeunes.

■ **SERVICES DE LA VILLE ASSOCIÉS** : CCAS – Culture – Vie associative

■ **PARTENAIRES À MOBILISER** : CTM – CAESM ; DEETS ; ARS ; CGSS ; CAF

PRIORITÉ 5 : VIVRE ENSEMBLE - PREVENIR LA DELINQUANCE ET FAVORISER L'INCLUSION



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ISSUS DU DIAGNOSTIC

- Situations de violences intrafamiliales en augmentation.
- Regroupement pouvant être jugés hostiles sur la voie publique.
- Consommation de stupéfiants et suspicion de trafics.
- Consommations excessives d'alcool et de stupéfiants causant nuisances et rixes.
- Augmentation du nombre de mineurs impliqués dans des faits.
- Isolement et manque de liens entre les habitants.
- Faible participation dans les activités locales et collectives.
- Insuffisance d'espaces fonctionnels de rencontre et de convivialité.



ORIENTATIONS PRIORITAIRES / OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Garantir un cadre de vie sûr et apaisé

1.1. Prévenir les nuisances et les regroupements sensibles

- Mobiliser des dispositifs de médiation sociale et de prévention spécialisée dans l'espace publics.
- Mettre en place un accompagnement personnalisé des publics en situation de fragilité.
- Mettre en place et animer des groupes de travail partenariaux.
- Opérer une démarche de prévention adaptée en matière de consommation de stupéfiants et de d'alcool.
- Déployer des actions de prévention des modèles non vertueux au plus tôt.

1.2. Accompagner les situations de violence intrafamiliale et de crise

- Renforcer la coordination entre services sociaux, de justice et de santé.
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement et de protection des familles.
- Mettre en place un suivi collégial des publics en situation de crise.
- Sensibiliser les publics aux dispositifs de prévention et aux structures d'aide.

2. Lutter contre toutes les formes de discriminations

2.1. Mettre en place des dispositifs de prévention et d'accompagnement des victimes de discrimination

- Créer des structures d'accueil et d'écoute au sein du périmètre.
- Mettre en place un accompagnement juridique et administratif pour aider les victimes à faire valoir leurs droits.

2.2. Sensibiliser les habitants et les acteurs locaux aux enjeux de la diversité et de l'égalité

- Organiser des ateliers, formations et conférences pour les habitants, les associations et les professionnels locaux sur l'égalité et la lutte contre les discriminations.
- Former et mobiliser des relais de proximité pour diffuser les messages de sensibilisation dans l'ensemble du QPV.
- Former les professionnels de proximité à la détection et à la prise en charge des discriminations.
- Développer des actions pédagogiques dans les écoles pour sensibiliser dès le plus jeune âge aux valeurs de respect et d'égalité.
- Mettre en place des campagnes de communication (affiches, flyers, réseaux sociaux) pour informer sur les droits, les comportements inclusifs et la diversité.

3. Renforcer la mixité sociale et la cohésion au sein du périmètre prioritaire

3.1. Développer des espaces et activités favorisant les rencontres et les échanges

- Organiser des événements collectifs réguliers pour encourager les échanges intergénérationnels et interculturels.
- Déployer un plan d'animation sociale au sein des résidences sociales.
- Mettre en œuvre des activités attractives dans les espaces publics.
- Accompagner et mettre en valeur les initiatives citoyennes et solidaires.

3.2. Développer des espaces et activités favorisant les rencontres et les échanges

- Accompagner la professionnalisation des associations via la formation des bénévoles et des salariés.
- Soutenir la diffusion, la visibilité et la reconnaissance des projets portés par les associations dans le quartier.
- Organiser des temps de rencontre et de mise en réseau entre les associations afin de favoriser les coopérations et mutualisations.
- Proposer un accompagnement juridique, administratif et logistique renforcé aux associations du territoire.

■ **SERVICES DE LA VILLE ASSOCIÉS :** CLSPD ; Police municipale ; Culture – Vie associative ; Jeunesse ; CCAS ; Affaires scolaires

■ **PARTENAIRES À MOBILISER :** CTM – CAESM – DRAJES – Académie – DEETS – Parquet – PJJ – SPIP – Bailleurs

PRIORITÉ 6 : INITIER ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ISSUS DU DIAGNOSTIC

- Difficultés d'accès aux dispositifs d'aides aux rénovations énergétiques ou à l'adaptation des logements.
- Déficit de sensibilisation aux écogestes et à la consommation responsable.
- Projets d'économie circulaire ou de réemploi à renforcer.
- Aspiration à développer des projets d'agriculture solidaire.
- Coûts énergétiques élevés pesant sur les ménages en situation de précarité.
- Intégration insuffisante de la dimension écologique dans les projets éducatifs et associatifs.
- Difficultés persistantes à utiliser les outils numériques pour les démarches administratives, de recherche d'emploi, d'éducation.
- Méconnaissance des risques liés aux arnaques en ligne, à la protection des données personnelles ou à la cybersécurité.
- Des associations et structures locales peu équipées et peu outillées pour intégrer pleinement les usages numériques dans leurs actions.
- Faible participation des habitants aux instances de concertation.
- Méconnaissance des dispositifs de participation existants.
- Implication limitée des jeunes et des publics vulnérables.



ORIENTATIONS PRIORITAIRES / OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Encourager l'engagement des habitants en faveur de l'environnement

1.1. Promouvoir la sensibilisation et l'éducation aux enjeux du développement durable

- Développer des actions d'information et de formation sur les gestes écoresponsables.
- Accompagner les habitants dans l'adaptation écologique de leur habitat.
- Favoriser la création de micro-jardins pédagogiques dans les établissements scolaires.
- Réaliser des ateliers de formation et de transmission par les pairs sur la gestion écologique et adaptée des jardins.
- Favoriser la participation des habitants à des chantiers participatifs et solidaires.
- Former des relais de quartier, ambassadeurs pour animer des actions locales.

1.2. Favoriser des pratiques solidaires, durables et responsables

- Développer des jardins partagés et solidaires au sein du QPV pour renforcer l'autonomie alimentaire et le lien social.
- Soutenir les circuits courts, l'agriculture urbaine et les initiatives alimentaires locales.
- Développer des espaces et actions de réemploi, réparation et recyclage.
- Encourager la mobilité douce entre les quartiers du QPV.
- Développer l'accès aux moyens de transports partagés et collectifs.

2. Développer l'autonomie des habitants dans l'usage des outils numériques

2.1. Réduire la fracture numérique pour les habitants du QPV

- Mettre en place des points d'accès numériques publics et des équipements partagés.
- Accompagner les habitants dans l'usage des services en ligne.
- Organiser des ateliers de formation et d'initiation au numérique pour tous les publics.
- Développer des campagnes de sensibilisation aux usages sécurisés et responsables d'Internet et des outils numériques.

2.2. Faire du numérique une opportunité de développement

- Développer des partenariats avec les acteurs de l'économie numérique pour créer des opportunités d'emploi et de formation sur le territoire.
- Sensibiliser et former les habitants aux usages numériques créateurs de valeur.
- Favoriser l'innovation numérique dans les associations pour améliorer les services et renforcer l'impact social.
- Accompagner les associations dans la digitalisation de leurs activités et services.
- Soutenir les projets locaux utilisant le numérique.

3. Renforcer la participation citoyenne et l'engagement des habitants

3.1. Encourager la participation des habitants et la co-construction de projets

- Faciliter la mise en place des dispositifs prévus de consultation et de co-construction pour impliquer les habitants dans les décisions.
- Sensibiliser et former les habitants aux enjeux et modalités d'exercice de la démocratie locale afin de favoriser une participation active et durable.
- Développer des supports de communication clairs et accessibles pour informer les habitants sur les instances participatives, les dispositifs, l'avancement des projets.
- Mettre en œuvre une stratégie spécifique pour encourager la participation des jeunes et des publics éloignés de la vie associative ou citoyenne.

■ **SERVICES DE LA VILLE ASSOCIÉS** : CCAS ; Culture – Vie associative ; Urbanisme ; Jeunesse ; Affaires scolaires

■ **PARTENAIRES À MOBILISER** : CTM – CAESM – DEETS ; DRAJES ; Académie ; DAAF ; ADEME ; CAF ; CGSS ; ARS ; AFD ; BPI ; CDC ; Chambre d'Agriculture ; CMA ; Bailleurs

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PAR QUARTIER

Afin de prendre en compte au mieux, et de la manière la plus fine possible, les spécificités de chaque territoire, des projets de quartier ont été élaborés en étroite concertation avec les habitants.

Il s'agissait à partir des éléments de constat et de compréhension recueillis, d'identifier :

- des enjeux prioritaires ;
- des atouts et opportunités sur lesquels s'appuyer ;
- des orientations stratégiques et objectifs opérationnels ;
- des actions à réaliser ;
- des pistes d'investissement ;
- des indicateurs d'observation et d'évaluation.

Suite aux échanges avec les habitants et les représentants de la ville, trois zonages d'usage et de cohérence (ensemble de quartiers ou de sous-quartier qui partagent des dynamiques communes, fonctionnent de manière complémentaire et harmonieuse) ont été définis pour faciliter la programmation :

Bourg aggloméré



constitué des sous-ensembles Bourg ; Petit Coton ; La Ri Bannann ; Pomponne ; Avenue Frantz Fanon

comprenant la Cité Camée, la résidence En Camée, le Lotissement En Camée, la résidence sociale Rosalie Soleil

EN CAMÉE



Mannikou



comprenant les résidences sociales Mannikou 1 et 2



Secteur Bourg Aggloméré

ENJEU : Renforcer l'attractivité du périmètre, tout en renforçant les liens sociaux et solidaires.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

1. **Développer un aménagement urbain favorisant mobilité, valorisation et sécurité**
 - Créer une voie de dégagement adaptée aux spécificités du quartier Petit Coton.
 - Installer un équipement adapté afin d'améliorer l'accessibilité du quartier Petit Coton.
 - Développer et agencer l'offre de stationnement dans le Centre-bourg et dans le quartier Petit Coton.
 - Mettre en œuvre des projets de requalification et usage des dents creuses au quartier Petit Coton.
 - Identifier les logements des habitants seniors nécessitant des actions de rénovation et d'adaptation.
 - Favoriser l'installation de dispositifs de protection contre les inondations dans les habitations privées situées dans les zones exposées, notamment à La Ri Bannann et dans le Centre-bourg.
 - Réaliser des actions valorisation et d'embellissement des espaces collectif et sites naturels signifiants : Marché couvert ; Places ; Escalier de La Ri Bannann ; Berges...
 - Déployer un dispositif de vidéoprotection en concertation avec les habitants et l'ensemble des acteurs dans le Centre-bourg.
2. **Renforcer le vivre-ensemble à travers des actions d'animation et de prévention**
 - Renforcer l'animation commerciale du Centre-bourg.
 - Faciliter la constitution et l'animation d'un réseau de commerçants.
 - Mobiliser les outils de médiation sociale dans le Centre-bourg et mettre en place un accompagnement personnalisé des publics en situation de fragilité.
 - Déployer un plan d'actions d'animation dans les espaces collectifs.
 - Mettre en place des dispositifs et actions de proximité pour accompagner les publics âgés dans l'accès aux droits sociaux et aux soins.
 - Renforcer l'offre de services et d'activités adaptées sur le périmètre.

Pistes d'investissement :

- Projet de désenclavement et d'aménagement de Petit Coton
- Valorisation des sites remarquables (berges de la rivière ; places ; escalier ; points de vue...)

SINGULARITÉS :

Centre-bourg et quartiers résidentiels
Population âgée
1 école élémentaire
Nombreux équipements
1 école de musique et d'arts plastiques
1 salle des sports

ATOUTS / OPPORTUNITÉS :

-Centre-bourg dynamique
-Sites emblématiques et remarquables
-Tissu humain et associatif dense et dynamique
 - La rivière Pilote
 -Pôle administratif
-Activités commerciales



Secteur EN CAMEE

ENJEU : Développer l'animation du quartier dans le respect de la qualité de vie des habitants.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

1. Renforcer l'aménagement, la salubrité et la qualité environnementale du quartier

- Lutter contre les dépôts sauvages et les VHU de façon pérenne, et prévenir leur réapparition par des stratégies de sécurisation ou d'utilisation des espaces.
- Optimiser le stationnement et les voiries, spécifiquement aux abords des établissements scolaires.
- Rénover et maintenir les équipements collectifs existants.
- Améliorer l'aménagement et la sécurisation des espaces transitoires reliant les sous-quartiers.
- Améliorer l'entretien des espaces verts.
- Mettre en valeur les espaces disponibles identifiés via des projets d'aménagement appropriés.
- Valoriser les sites signifiants du quartier, notamment « L'arbre à palabre ».
- Identifier les logements des habitants seniors nécessitant des actions de rénovation et d'adaptation.

2. Développer la vie de quartier et renforcer l'accès aux droits pour tous les habitants

- Déployer des actions d'animation pour tous les publics dans les équipements collectifs et les espaces de rencontre.
- Accompagner la structuration des collectifs d'habitants et associations locales.
- Renforcer l'offre de services et d'activités adaptées pour les publics âgés.
- Mettre en place des dispositifs et actions de proximité pour accompagner l'ensemble des habitants dans l'accès aux droits sociaux et aux soins.
- Développer des projets solidaires avec les habitants.

Pistes d'investissement :

- Centre social Mannikou / En Camée
- Valorisation des sites remarquables (Arbre à palabre ; Jardins solidaires...)
- Maison de santé

SINGULARITÉS :

- Quartier résidentiel et d'habitat social
- Mixité intergénérationnelle
 - 1 école élémentaire
 - 1 Collège
 - 1 complexe sportif

ATOUTS / OPPORTUNITÉS :

- Lieux significatifs et fédérateurs
- Paisibilité
- Proximité avec services et commerces
- Friches pouvant accueillir de nouveaux projets



Secteur MANNIKOU

ENJEU : Mettre en œuvre un plan de valorisation et d'animation sociale du quartier.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

1. **Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'aménagement du quartier**
 - Renforcer le nettoyage, la rénovation et l'aménagement des espaces collectifs et naturels.
 - Réaliser des aménagements et opérations de lutte contre les nuisibles.
 - Mettre en œuvre une stratégie concertée de gestion des déchets et des encombrants.
 - Mener des opérations ciblées de lutte contre les véhicules non-roulants.
 - Rénover et mettre à disposition des locaux et espaces collectifs pour les collectifs et associations du quartier.
 - Rénover et installer des équipements sportifs collectifs et adaptés.
 - Améliorer l'éclairage public et la gestion des voiries.
 - Initier une démarche de création d'un Parcours de santé au sein du quartier.
 - Développer des projets d'embellissement et de valorisation artistique des sites.
 - Développer des actions de réfection et d'adaptation des logements des habitants seniors.
 - Anticiper la transition des logements pour favoriser le maintien à domicile des seniors.
2. **Renforcer la cohésion sociale et l'inclusion des habitants du quartier**
 - Renforcer l'accompagnement des collectifs d'habitants et des associations locales dans leur structuration et leur capacité à porter des projets au service du territoire.
 - Soutenir des projets culturels, de cohésion sociale, d'animation dans les espaces collectifs.
 - Accompagner la constitution d'un espace de vie sociale.
 - Soutenir et initier des projets solidaires garantissant la couverture des besoins primaires.
 - Favoriser l'implantation d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) pour faciliter le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée.
 - Mobiliser les outils de la médiation sociale et déployer des actions d'inclusion et d'accès aux droits en proximité, en direction des publics en vulnérabilité (populations âgées, d'origines étrangères, NEETS, situation de handicap...).
 - Favoriser l'emploi des habitants dans les opérations menées dans le quartier.
 - Mettre en place un système d'alerte et d'accompagnement concerté, pour anticiper les situations d'impayés locatifs.

Pistes d'investissement :

- Parcours de santé
- Centre social Mannikou / En Camée

SINGULARITÉS :

- Quartier d'habitat social
 - Mixité intergénérationnelle
 - 1 école maternelle
 - 1 Centre médical

ATOUTS / OPPORTUNITÉS :

- Proximité avec services et commerces
- Équipements sportifs et collectifs
- Surface importante et cadre naturel remarquable
- Acteurs engagés

LE VOLET INVESTISSEMENT

Evolution importante du Contrat « Engagement Quartiers 2030 », le nouveau volet Investissement du contrat de ville vise à structurer et soutenir les projets d'aménagement, de rénovation, de modernisation et d'animation indispensables à l'amélioration durable des conditions de vie des habitants.

Il constitue un levier stratégique permettant de mobiliser des financements conséquents, diversifiés et s'inscrivant en complémentarité des contributions des partenaires institutionnels. Il matérialise l'ambition d'élargissement du contrat à de nouveaux partenaires, qu'ils soient institutions publiques, relevant des secteurs bancaires ou financiers, ou encore acteurs privés, s'inscrivant notamment dans la dynamique « Les entreprises s'engagent ».

Il devra permettre une recherche et une mobilisation active des ressources pré-identifiés par les services de l'Etat :

- ✓ Les instruments financiers d'investissement de l'Etat, notamment :
 - la Dotation Politique de la Ville ;
 - le Fonds vert (Fonds d'accélération pour la transition écologique des territoires) ;
 - la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) ;
 - la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

- ✓ Les instruments financiers des opérateurs de l'Etat, notamment de la Banque des territoires et des Agences ANCT, ANRU, ANAH, ADEME ; AFD...

- ✓ Les Fonds européens, coordonnées sur le plan local par la Collectivité territoriale de la Martinique ;

- ✓ Les partenariats privés, à travers le mécénat des entreprises ou fondations nationales et territoriales, ou encore la mobilisation des organismes consulaires et fédérations professionnelles.

Au cours de la démarche, 5 projets susceptibles de mobiliser ces fonds spécifiques ont été identifiés et co-construits par les habitants et l'ensemble des partenaires.

Ils s'inscrivent pleinement en cohérence avec les orientations du projet de territoire :

Parcours Santé de Mannikou

Objectif : Aménager un itinéraire structuré au sein de la résidence Mannikou comprenant :

- des équipements sportifs en plein air et adaptés à tous types de pratiques ;
- des panneaux d'information sur les bonnes pratiques en matière de santé, mais également sur l'histoire du quartier et la biodiversité présente ;
- des actions régulières d'animation menées en partenariat avec les professionnels de santé, les associations sportives, thématiques et de secteur, ainsi que les habitants.

L'ambition affichée est de proposer un outil pédagogique structurant, accessible à tous les âges et pour toutes les conditions, favorisant l'adoption de comportements favorables à la santé, tout en renforçant les liens sociaux.

Il entend répondre aux problématiques de santé relevées sur le territoire, notamment la prévalence des maladies chroniques, les difficultés d'accès aux soins, la sédentarité...

Financeurs identifiés : SIMAR ; Fonds européens ; CTM ; CAESM ; ARS ; CAF ; AFD ; BPI ; CDC ; Fondations

Projet d'aménagement du quartier Petit Coton

Objectif : Améliorer l'accessibilité, la mobilité interne et l'attractivité du quartier Petit Coton, actuellement marqué par une topographie spécifique limitant son développement. Il s'agira de transformer l'image du quartier, en :

- améliorant sa connexion au centre-bourg et aux voies de circulation adjacents ;
- soutenant la création de dynamiques économiques et sociales ;
- offrant un cadre de vie plus agréable aux habitants.

En lien avec le programme d'action porté par le dispositif « Petites villes de demain », l'intervention prévoit la requalification des voiries, l'organisation du stationnement la création et l'amélioration des cheminements piétons, l'aménagement des friches et des espaces publics conviviaux.

Financeurs identifiés : Fonds européens ; CTM ; CAESM ; DEAL ; AFD ; BPI ; CDC

Maison de santé

Objectif : Regrouper plusieurs professionnels de santé (médecins, infirmiers, sage-femmes, kinésithérapeutes...) dans un même espace, afin de garantir une prise en charge complète, continue et de proximité. L'ambition poursuivie est de réduire les inégalités territoriales de santé, de lutter contre le renoncement aux soins et d'ancrer durablement une offre médicale renforcée et coordonnée dans le périmètre.

En lien avec la démarche Atelier Santé Ville, elle pourra permettre également la mise en œuvre d'actions de prévention, d'éducation à la santé et d'accompagnement des publics vulnérables.

Financeurs identifiés : CTM ; CAESM ; ARS ; CGSS ; AFD ; BPI ; CDC ; Fondations

✓ Centre social Mannikou / En Camée

Objectif : Instaurer un outil collaboratif d'émancipation, en hyper proximité des besoins d'accompagnement éducatifs et sociaux. Ce lieu d'accueil, ouvert à tous, situé au cœur du quartier, devra permettre :

- d'orienter et accompagner les habitants vers les services et dispositifs publics et privés pertinents ;
- d'organiser des activités collectives contribuant à la cohésion sociale et la lutte contre l'isolement ;
- de soutenir les familles et de contribuer à leur accompagnement social et éducatif ;
- d'accompagner l'autonomie et l'inclusion sociale et professionnelle des habitants ;
- d'encourager la participation et l'implication des habitants...

Il s'agira de veiller à placer les habitants au cœur de l'équipement et de la démarche, l'ambition étant de renforcer leurs capacités d'action et de soutenir une dynamique positive et participative pouvant impacter, a minima, l'ensemble du périmètre réglementaire.

Financeurs identifiés : SIMAR ; Fonds européens ; Fonds européens ; CTM ; CAESM ; ANCT ; DEETS ; CAF ; ARS ; AFD ; CDC ; Fondations

Valorisation des sites remarquables

Objectif : Préserver et mettre en valeur les sites naturels, culturels ou historiques qui constituent des repères identitaires importants pour les habitants.

La valorisation de ces espaces devra permettre de contribuer à l'attractivité du territoire et de favoriser la transmission des savoirs locaux. L'ambition est de renforcer l'identité, déjà marquée, de la ville et de consolider le sentiment d'appartenance de la population.

Quelques sites, non exhaustifs, ont pu être identifiés par l'ensemble des parties prenantes lors de la démarche :

- la Rivière Pilote ;
- le Marché couvert ;
- la Place des fêtes ;
- les Placettes du Bourg ;
- l'escalier de l'Avenue Wanakaéra ;
- le point de vue de l'Avenue Frantz Fanon ;
- l'Arbre à palabre du quartier En Camée...

Outre la réhabilitation et la sécurisation de ces sites patrimoniaux, les actions envisagées pourront inclure l'aménagement de parcours éducatifs et culturels, l'organisation d'événements ponctuels, la création de supports pédagogiques, la création d'activités économiques adaptées

Financeurs identifiés : Fonds européens ; CTM ; CAESM ; DAC ; DEAL ; AFD ; BPI ; CDC ; Fondations

La gouvernance du contrat de ville

LE PILOTAGE ET L'ANIMATION

Afin de garantir une mise en œuvre pertinente et efficace des actions engagées dans le cadre du contrat au bénéfice du quartier prioritaire, un système de gouvernance a été décidé.

Reposant sur un co-pilotage Etat – Ville, il devra permettre d'articuler pilotage stratégique, coordination opérationnelle et participation active des partenaires locaux.

L'objectif de cette mise en place est d'assurer un suivi régulier du contrat, d'ajuster les interventions en fonction des besoins et des enjeux identifiés, de maintenir une dynamique partenariale durable.

Il s'inscrit dans une volonté d'association étroite de l'ensemble des parties prenantes, les Habitants spécifiquement, et d'articulation avec les dispositifs, instances et dynamiques existantes.

LES INSTANCES

1. LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Sous la supervision de la Chargée de mission QPV de la Ville, appuyée par le Délégué du Préfet, ces réunions dynamiques ont pour but de favoriser l'interconnaissance, la montée en compétences et la coopération des acteurs et partenaires du contrat de ville. Elles sont également l'occasion pour les acteurs de diffuser leurs actualités.

Véritables espaces de mutualisation, ces rencontres permettent d'anticiper et de résoudre d'éventuelles problématiques, de faciliter le travail quotidien de chaque structure auprès des publics.

En lien avec les orientations prioritaires retenues, 4 Groupes de travail thématiques sont proposés. Ils ont vocation à évoluer, en fonction des enjeux ou des besoins identifiés.

1. **GT EDUCATION – JEUNESSE** - Animation : Ville + Académie
2. **GT ACTION SOCIALE – SANTE** - Animation : Ville + CCAS
3. **GT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI** - Animation : Ville + CAESM
4. **GT GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE** - Animation : Ville

Missions prévisionnelles :

1. Diagnostic et veille territoriale

- Identifier les besoins et problématiques spécifiques à chaque thématique
- Collecter et partager les données locales, retours des habitants, bilans d'actions existantes.
- Détecter les zones de fragilité ou les publics prioritaires.

2. Conception d'avis

- Identifier les freins, proposer des ajustements ou des solutions.
- Proposer, concevoir et formaliser des avis, fiches-action.
- Valoriser les bonnes pratiques et favoriser la diffusion d'expériences réussies

3. Formation et montée en compétences

- Favoriser la montée en compétence des acteurs sur des thématiques / problématiques spécifiques.

Composition :

Chargée de mission QPV de la Ville

Délégué du Préfet

Chefs de service et référents municipaux des services concernés

Élus référents des champs concernés

Représentants du Conseil citoyen

Représentants des partenaires institutionnels

Représentants des partenaires associatifs et opérateurs

Fonctionnement :

1 réunion minimum par an.

2. LE COMITÉ TECHNIQUE DU CONTRAT DE VILLE

Instance de travail opérationnelle, il a pour missions d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du contrat de ville.

En amont de chaque Appel à projets annuel (Novembre), il se réunit afin de dresser un bilan de l'année écoulée, grâce à des indicateurs statistiques déterminés.

Durant l'instruction de l'Appel à projets (Février), il instruit les demandes de subvention de la programmation financière annuelle et vérifie la bonne prise en compte des quartiers prioritaires dans les politiques publiques de droit commun des signataires.

Après la publication de la programmation (Mars/Avril), il s'assure du bon déroulement des dispositifs et actions.

Il est piloté et animé par la Chargée de mission QPV de la Ville et le Délégué du Préfet.

Missions prévisionnelles :

1. Mettre en œuvre les orientations stratégiques
 - Elaborer les notes de cadrage des appels à projets.
 - Proposer une programmation opérationnelle.
2. Coordonner les actions entre partenaires et avec les autres dispositifs
 - Harmoniser les actions, les calendriers et les suivis.
 - Garantir la mobilisation de chacun et la transversalité dans les institutions.
 - Favoriser les cofinancements et les synergies
 - Echanger avec les porteurs de projet.
3. Préparer les rencontres du Comité de Pilotage
 - Élaborer les dossiers d'aide à la décision (notes, bilans, propositions d'arbitrage).
4. Suivre l'exécution du contrat de ville
 - Identifier les difficultés opérationnelles et proposer des ajustements.
 - Appuyer les conseils citoyens et les opérateurs et partenaires locaux

Composition :

Chargée de mission QPV de la Ville

Délégué du Préfet

DGS / Chefs de service municipaux

Représentants du Conseil citoyen ou autre instance de participation créée sur le QPV

Techniciens représentants des partenaires institutionnels et financeurs

Préfecture, Sous-préfecture, DEETS, DM, DAC, DASEN, DRAJES, ARS, Académie,
France-Travail, Cap Emploi ;

CTM, Communauté d'agglomération Espace Sud ;

CAF ; CGSS

SIMAR ; OZANAM

Fonctionnement :

Il se réunit autant de fois que nécessaire.

3. LES COMITÉS TECHNIQUES ATFPB

Un Comité technique ATFPB sera mis en place spécifiquement pour chaque bailleur social afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi opérationnel des actions engagées dans le cadre des conventions d'abattement.

Ces comités techniques seront placés sous l'autorité du Comité de pilotage du contrat de ville, qui constituera l'instance stratégique et décisionnelle, et devra garantir la cohérence d'ensemble des orientations et décisions..

Missions prévisionnelles :

1. Préparer et suivre la mise en œuvre et le Plan d'actions de la Convention ATFPB
2. Préparer et analyser les éléments de bilan
3. Préparer les rencontres du Comité de pilotage
4. Appuyer la mobilisation de la participation citoyenne
5. Être force de propositions

Composition :

A minima, les représentants de :

la Ville de Rivière-Pilote

la Préfecture

la SIMAR et OZANAM HLM

la CAESM

Fonctionnement :

2 rencontres minimum par an (programmation – point d'étape).

4. LE COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

Sous la présidence conjointe du Maire et du Préfet, ou de leurs représentants, le Comité de pilotage du contrat de ville constitue l'instance stratégique d'orientation, de coordination et de suivi des actions engagées sur le périmètre prioritaire.

Il réunit l'ensemble des signataires du contrat afin d'assurer la cohérence et la bonne articulation avec les autres politiques et dispositifs publics, la bonne mise en œuvre des projets et le suivi de ses engagements.

Il permet également d'évaluer la stratégie adoptée afin de prendre les décisions nécessaires pour ajuster les interventions.

Missions prévisionnelles :

1. Fixer les orientations stratégiques du contrat de ville
 - Définir les priorités locales et les thématiques transversales à partir du diagnostic partagé et des évaluations.
 - Valider tout correctif nécessaire au bon fonctionnement du contrat.
2. Décider de l'affectation des moyens
 - Orienter les financements et arbitrer les projets à soutenir dans le cadre du contrat de ville.
 - Validation du plan d'actions pluriannuel du contrat de ville.

3. Suivre la mise en œuvre et évaluer les résultats

- Examen et approbation des bilans annuels et des évaluations.

4. Favoriser la bonne articulation des politiques publiques

- Garantir la convergence entre les dispositifs.
- Favoriser la coordination entre les services de l'État, des collectivités et des partenaires.

5. Garantir la participation citoyenne

- S'assurer de la représentation effective du Conseil citoyen au COPIL.

Composition : Signataires du contrat

Maire et/ou élus référents

Préfet / Sous-préfet à la Cohésion sociale

Partenaires institutionnels et financeurs

DEETS, DM, DAC, DASEN, DRAJES, ARS, Académie, France Travail, Cap Emploi

CTM, Communauté d'agglomération Espace Sud ; MILSUD

CAF ; CGSS

SIMAR ; OZANAM

Représentants du Conseil citoyen ou autre instance de participation créée sur le QPV

Fonctionnement :

Réunion 1 à 2 fois par an à l'invitation de M. le Préfet de Martinique et de M. le Maire

4. LES INSTANCES CITOYENNES

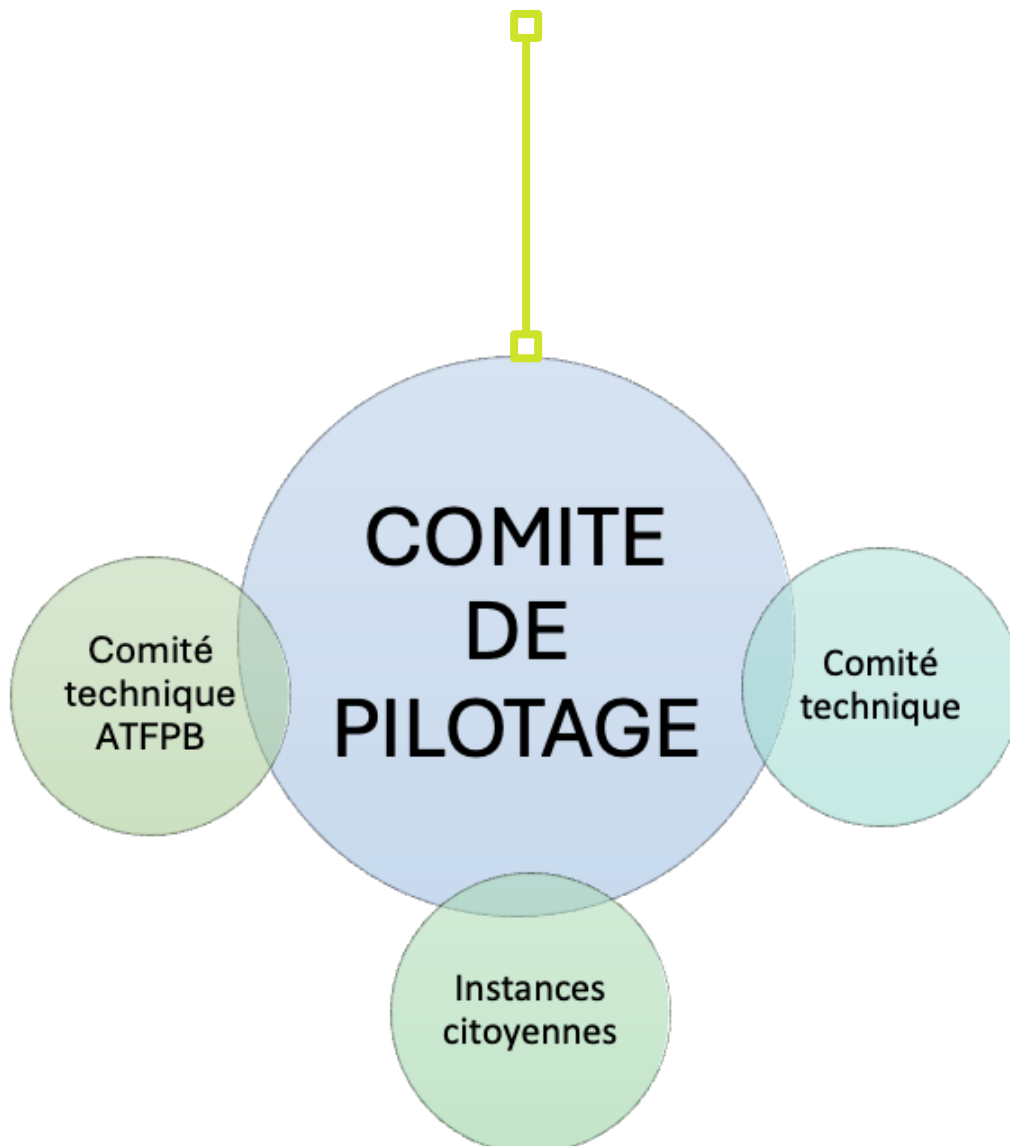
Pilier essentiel du contrat de ville depuis 2014, la participation citoyenne garantit aux habitants la possibilité de s'impliquer directement dans la vie de leur quartier et dans la définition des actions qui les concernent. La position partagée par les co-pilotes est que leur implication contribue à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'appropriation des politiques publiques.

Le Conseil citoyen constitue un espace de participation et de concertation privilégié. Il permet aux habitants du QPV de s'exprimer sur les priorités du quartier, de faire remonter leurs besoins et propositions, et de contribuer activement aux décisions qui concernent leur cadre de vie. Composé d'habitants volontaires, de représentants d'associations locales et d'entreprises œuvrant dans le périmètre réglementaire, il favorise le dialogue avec les institutions et les partenaires du contrat, dans le but de co-construire des projets adaptés aux réalités du territoire.

Afin d'offrir davantage de souplesse et de garantir la participation durable des habitants, celle-ci pourra se déployer au-delà des seuls conseils citoyens, en s'appuyant sur des formes et instances de participation existantes (Collectifs d'habitants ; Collectifs d'associations ; Conseil de quartier...). Les modalités de représentation et de participation des citoyens seront précisées par le Comité de pilotage du contrat au cours du premier semestre de mise en œuvre du contrat.

Les partis pris de la gouvernance :

**Transparence
Confiance
Responsabilisation
Expérimentation
Adaptabilité
Evaluation**



LES DISPOSITIFS COORDONNÉS PAR LE CONTRAT DE VILLE À DÉPLOYER

Afin de mettre en œuvre les orientations prioritaires et de répondre aux besoins des habitants, le contrat de ville devra s'appuyer sur des instruments opérationnels qu'il coordonnera.

CHAMP	DISPOSITIF	OBJECTIFS	MODALITES D'ACTION
Programme de réussite éducative (PRE)	EDUCATION JEUNESSE	Apporter un soutien personnalisé aux enfants et adolescents présentant des signes de fragilités, en prenant en compte la globalité de leur environnement.	Activités sur les champs : santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles, sportives, de loisirs...
Atelier Santé Ville (ASV), en lien avec le CLSI	SANTE	- Mieux coordonner les acteurs et les actions locales de santé sur les QPV. - Favoriser l'amélioration de l'état de santé des habitants des QPV. - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.	Actions de prévention et de promotion de la santé : Ateliers collectifs, campagnes d'information, rencontres interprofessionnelles...
Adultes-relais	COHESION SOCIALE	- Favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. - Contribuer à la cohésion sociale dans les QPV. - Favoriser l'insertion professionnelle des habitants des QPV.	Accueil, orientation des publics, relais entre habitants et institutions. Médiation sociale, culturelle, de santé. Animation de projets de quartier...
Pacte avec les Quartiers pour toutes les Entreprises (PAQTE)	DEV ECO EMPLOI	- Favoriser le dialogue entre les entreprises et les jeunes des quartiers prioritaires. - Promouvoir l'insertion professionnelle par l'alternance des jeunes. - Améliorer en continu les pratiques RH afin d'éviter les biais discriminants. - Encourager la politique d'achats responsables notamment auprès des entreprises implantées dans les QPV.	Sensibilisation et formation des entreprises. Campagnes d'information et d'orientation des publics. Développement offres de stages et d'alternance...
Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)	CADRE DE VIE	- Améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en répondant aux problèmes courant liés à l'habitat et au cadre de vie. - Améliorer l'image et l'attractivité des QPV. - Encourager la participation des habitants des QPV.	Diagnostics en marchant, marches exploratoires. Interventions préventives et correctives sur site. Résolution des conflits entre institutions, entre habitants et institutions...

LES DISPOSITIFS QUI S'ARTICULENT AVEC LE CONTRAT DE VILLE

L'efficacité du contrat de ville repose sur une articulation étroite avec l'ensemble des stratégies et dispositifs déployés à l'échelle locale, régionale et nationale. L'enjeu étant de trouver sa place dans l'écosystème des différents plans et stratégies menés sur le territoire.

Cette coordination est indispensable pour garantir la cohérence et la complémentarité entre les différentes politiques publiques et les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat, optimiser les moyens et renforcer les synergies entre partenaires, éviter les redondances et les contradictions.

▲ LE PACTE DES SOLIDARITÉS

Objectif : Favoriser l'inclusion des publics fragiles et prévenir les ruptures.

Pilotes : Préfecture / CTM

Axes :

1. Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
2. Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous
3. Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
4. Construire une transition écologique et solidaire

▲ LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Objectif : Elaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place d'actions favorables aux habitants allocataires.

Pilotes : Caisse d'Allocations Familiales / Ville

Axes :

1. Petite enfance
2. Jeunesse
3. Parentalité
4. Animation de la vie sociale

▲ LE CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Objectif : Organiser l'action publique locale autour d'un projet de territoire visant à accélérer la transition écologique du territoire.

Pilote : Préfecture / CAESM

Orientations :

1. Renforcer l'attractivité territoriale et le développement du tissu économique et social local
2. Bâtir de nouveaux modèles de développement durable en s'appuyant sur les richesses du territoire
3. Garantir des services durables et adaptés aux besoins de la population
4. Protéger l'environnement et les ressources du territoire

▲ LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

Objectif : Offrir un cadre de concertation local sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

Pilotes : Ville / Préfecture

Fonctionnement :

Le CLSPD se réunit en formation plénière au moins une fois par an. Il peut mettre en place des groupes de travail et d'échanges d'information à vocation thématique ou territoriale.

▲ TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE (TZCLD)

Objectif : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes privées durablement d'emploi.

Pilotes : Comité local pour l'emploi

Étapes :

- Identification des personnes éligibles ;
- Recensement des travaux utiles non satisfaits ;
- Constitution d'une Entreprise à but d'emploi (EBE) ;
- Parcours préparatoire à l'emploi ;
- Pérennisation du modèle économique et sauvegarde des emplois.

▲ PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) : UN EXEMPLE CONCRET D'ARTICULATION

PROGRAMME LANCÉ EN SOUTIEN DES COMMUNES DE MOINS DE 20 000 HABITANTS AYANT UN RÔLE CLÉ POUR LA DYNAMIQUE LOCALE.

Objectif :

- ♦ Revitaliser les centres-villes ;
- ♦ Améliorer l'attractivité locale ;
- ♦ Renforcer les services aux habitants ;
- ♦ Améliorer la qualité de vie des habitants en engageant la transition écologique.

Pilote : ANCT / CAESM / Ville

Modalités d'harmonisation avec le Contrat de ville :

Des priorités communes définies :

- ♦ Requalification et usage des dents creuses
- ♦ Valorisation des sites emblématiques et signifiants : Réhabilitation du Marché couvert et valorisation de la Place des fêtes
- ♦ Revitalisation et animation économique : Embellissement des devantures des commerces du centre-bourg
- ♦ Amélioration de l'accessibilité et des mobilités
- ♦ Projets Bien vieillir : Création d'un centre de santé

Une coordination organisée retenue :

- ♦ Création d'un Comité de suivi PVD / Politique de la ville.
- ♦ Intégration de la Chargée de mission QPV et du Délégué du Préfet à la Revue de projets PVD.
- ♦ Participation des Chefs de projet PVD au Bilan annuel du Contrat de ville.

Les leviers pour la mise en œuvre de la feuille de route

✓ L'appel à projets annuel

La programmation des actions relevant des contrats de ville se fait majoritairement via un appel à projets annuel s'adressant à tout porteur de projets souhaitant mettre en place des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Une lettre de cadrage permet de (re)préciser les besoins des habitants, les objectifs des pilotes et les critères d'éligibilité des projets à soumettre. Elle garantit la cohérence avec la feuille de route et les priorités définies.

✓ Les conventions pluriannuelles d'objectif (CPO)

Les CPO sont des outils contractuels qui officialisent le partenariat entre les institutions et les opérateurs. Sur la base d'un plan d'actions et de modalités partagés, elles permettent de programmer et sécuriser les financements sur plusieurs années.

Depuis 2023, le législateur fixe un objectif de 50% de financements pluriannuels par CPO.

✓ Le Fonds de participation des habitants (FPH)

Dispositif visant à soutenir les initiatives des habitants via un mode de financement souple et rapide. Il est appelé à se généraliser afin de permettre le financement de micro-projets, ponctuels et à faible coût.

Il ne peut être utilisé comme moyen de financement du fonctionnement des conseils citoyens ou autres instances participatives. Il peut être abondé par décision du Comité de pilotage du contrat de ville, qui devra préciser les objectifs, conditions d'utilisation et d'évaluation.

✓ Les fonds d'expérimentation

Ces fonds sont destinés à tester de nouvelles approches ou dispositifs. Ils permettent de soutenir des projets innovants, d'évaluer leur efficacité et de capitaliser sur les bonnes pratiques. Ce levier encourage l'innovation sociale, éducative ou économique sur le territoire.

✓ L'abattement sur les taxes foncières sur les propriétés bâties (ATFPB)

Le Code général des impôts prévoit un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements situés dans un QPV de 30% (compensé à 40% par l'Etat), afin d'encourager les bailleurs sociaux à renforcer leur action dans la rénovation, l'entretien, la modernisation et l'animation de leur parc immobilier.

✓ L'exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Sous réserves de mise en place et d'éligibilité, les petites entreprises exerçant une activité commerciale ou encore les établissements s'installant ou augmentant leurs moyens de production dans un QPV peuvent bénéficier d'une exonération de cotisation pendant 5 ans.

✓ Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)

Le Fonds vert à vocation à soutenir les projets des territoires pour accélérer leur transition écologique. Il apporte un soutien financier à l'émergence et à la réalisation d'actions locales. Il aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Une part de ses crédits est orientée vers des projets situés dans les QPV.

Les modalités de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation constituent des leviers essentiels pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du contrat de ville, et garantir la cohérence des actions engagées.

Conduite de manière partenariale, transparente et participative, cette démarche devra permettre, dans un premier temps, d'améliorer la qualité des actions, puis au final, de mesurer les effets de la politique publique sur les habitants et le territoire prioritaire.

Une observation territoriale structurée

L'observation régulière de l'évolution du QPV constituera l'un des fondements de la mise en œuvre du contrat.

Elle repose sur la sélection d'un ensemble d'indicateurs clés, définis conjointement par les pilotes du dispositif, les partenaires institutionnels du contrat, les représentants citoyens et les services chargés de l'analyse territoriale.

Si une première étape d'identification des indicateurs les plus pertinents a déjà été engagée par les partenaires, elle devra se poursuivre sous l'égide du Comité de pilotage.

Dans ce cadre, les conditions de mise à disposition et de partage des données par les partenaires devront être précisées, dans le strict respect des règles juridiques liées à la protection de la vie privée (RGPD).

Une convention dédiée sera établie au cours du premier semestre 2026, afin d'établir les modalités d'échange des données, leur périodicité de mise à jour, ainsi que les garanties de leur confidentialité.

Un suivi renforcé des actions

La Chargée de mission QPV aura un rôle clé dans le cadre du suivi et de l'évaluation du contrat de ville. Sa proximité avec le territoire et les habitants devra lui permettre de recueillir des données essentielles afin de mesurer l'impact réel des actions et identifier les besoins réels à traiter. Sa relation de confiance avec les partenaires et les opérateurs devra favoriser l'échange la remontée sincère des difficultés et des réussites.

Des rencontres intermédiaires et/ou finales pourront être organisées entre la Chargée de mission QPV, le Délégué du Préfet et chaque opérateur d'actions financées dans le cadre de l'appel à projets annuel. Ces temps d'échanges permettront :

- de faire un point sur la mise en œuvre des actions ;
- d'identifier les difficultés rencontrées ;
- de partager les réussites ;
- de déterminer les marges d'amélioration et de progrès ;
- d'ajuster les modalités d'intervention ;
- de repérer les enjeux émergents.

Pour compléter ces retours qualitatifs, des enquêtes seront réalisées auprès des habitants, en lien avec le Conseil citoyen, afin de recueillir leurs perceptions, leurs attentes et leur évaluation des actions menées.

Des tableaux de bord régulièrement actualisés devront permettre de suivre avec précision la mise en œuvre des actions et de garantir la capitalisation et la transmission des informations, au service de la continuité du dispositif.

Des évaluations structurantes à mi-parcours et en fin de contrat

Deux évaluations formelles et obligatoires ont été déterminées par le législateur. Elles pourront être mises en œuvre par un cabinet extérieur.

- Une évaluation à mi-parcours : Elle pourrait porter sur la gouvernance du contrat et aborder une thématique définie par le Comité de pilotage.
- Évaluation finale (2030) : Elle pourrait porter sur l'ensemble des réalisations du contrat ainsi que sur l'impact global du dispositif dans la transformation du QPV.

Parallèlement à ces échéances, une évaluation continue sera conduite tout au long de la période, afin d'ajuster régulièrement la feuille de route.

Ces ajustements tiendront compte :

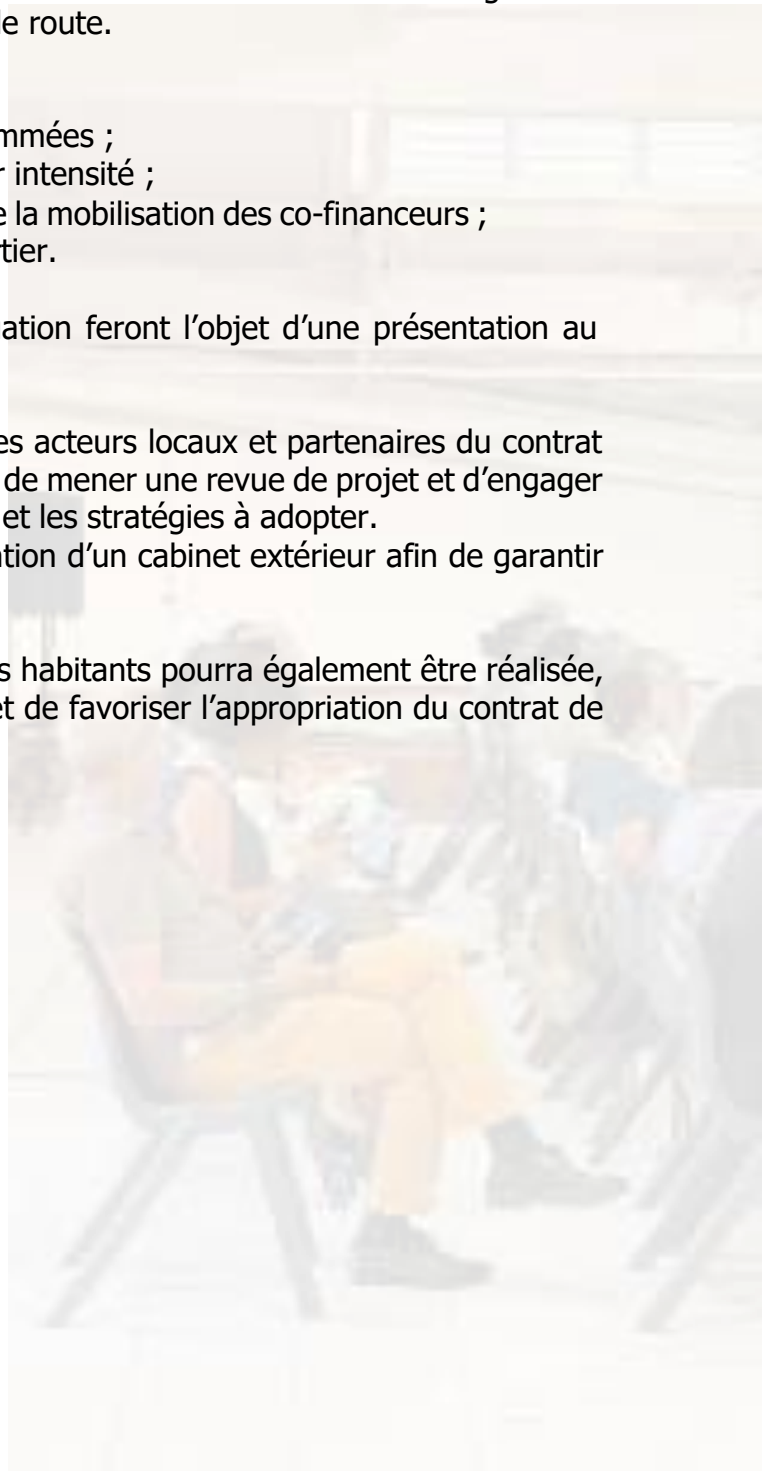
- du niveau de réalisation des actions programmées ;
- de l'évolution des problématiques et de leur intensité ;
- du respect des engagements financiers et de la mobilisation des co-financeurs ;
- des transformations observées dans le quartier.

L'ensemble des résultats du suivi et de l'évaluation feront l'objet d'une présentation au Comité de pilotage.

Une rencontre annuelle associant l'ensemble des acteurs locaux et partenaires du contrat devra être organisée. Elle pourra être l'occasion de mener une revue de projet et d'engager une réflexion stratégique sur les enjeux à venir et les stratégies à adopter.

Ce temps fort pourra être appuyé par l'intervention d'un cabinet extérieur afin de garantir un regard objectif et expert.

Une communication spécifique à destination des habitants pourra également être réalisée, afin de renforcer la transparence du dispositif et de favoriser l'appropriation du contrat de ville par les résidents des quartiers concernés.



Les engagements des partenaires

Un travail d'identification des contributions a été engagé avec les partenaires, afin de déterminer le rôle de chacun dans la mise en œuvre du contrat et de spécifier des contributions financières, techniques et opérationnelles sur l'ensemble de la durée du contrat, soit du 1^{er} Janvier 2026 au 1^{er} Janvier 2030.

Afin de garantir une vision complète et actualisée de ces contributions, ce travail devra se poursuivre au premier semestre 2026, et sera annexé au présent contrat-cadre.

Aussi, l'ensemble des signataires adhèrent aux orientations du Contrat-cadre et s'engagent à y contribuer à hauteur de leurs moyens respectifs et, dans la mesure du possible, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

En accord avec le Comité de pilotage, ces orientations seront susceptibles d'évoluer en fonction des nouveaux enjeux et priorités du territoire. Le cas échéant, les nouvelles orientations feront l'objet d'un avenant au présent contrat.

En tenant compte de leurs compétences et de leurs orientations politiques et budgétaires, l'ensemble des signataires du Contrat de Ville s'engagent à :

- La mobilisation des dispositifs de droit commun au regard des enjeux et orientations identifiés ;
- La mobilisation de moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre du plan d'actions partagé ;
- Désigner un référent qui aura en charge la représentation de sa structure dans le cadre des échanges et des instances relatives au contrat.

Les partenaires signataires :

•Préfecture	•DAAF	•CAF
•Ville de Rivière-Pilote	•DEAL	•OZANAM
•CAESM	•DRAJES	•SIMAR
•ACADEMIE	•PJJ	•BANQUE DES TERRITOIRES
•ARS	•FRANCE TRAVAIL	
•DAAF		

Les partenaires identifiés pour intégrer la démarche :

•CTM	•ADEME	•CMA
•DEETS	•ADIE	•CHAMBRE AGRICULTURE
•DAC	•MILSUD	•MEDEF
•PARQUET	•AFD	•CGPME
•SPIP	•BPI	•FTPE
•CGSS	•CCIM	

ANNEXES

1. LES CONVENTIONS ATFPB : SYNTHÈSE
2. LA CONVENTION SIMAR
3. LA CONVENTION OZANAM
4. LE DIAGNOSTIC DU QPV « DESFARGES-FANON »
5. LE TABLEAU DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES
THEMATIQUES
6. LE TABLEAU DES PRIORITÉS PAR QUARTIER

Les Conventions ATFPB : Synthèse

Dans le cadre du contrat de ville, les conventions relatives à l'abattement sur les taxes foncières sur les propriétés bâties (ATFPB) constituent un levier stratégique pour soutenir la bonne gestion des résidences sociales, plus communément appelées résidences HLM (Habitations à Loyer Modéré).

Il contribue à l'amélioration durable du cadre de vie des habitants et le renforcement de la cohésion sociale au sein des ensembles.

Sur le territoire réglementaire de Rivière-Pilote, deux bailleurs sociaux, la Société Immobilière de Martinique (SIMAR) et la Société OZANAM HLM, se sont engagés à mettre en œuvre des conventions tripartites, signées entre le Bailleur, l'Etat et la Ville.

Elles concernent les résidences :

- Mannikou 1 et 2 (SIMAR)
- Rosalie Soleil (OZANAM)
- LLS Bourg (OZANAM)

Représentant plus de 447 logements et près de 1100 résidents.

En lien direct, avec la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) qui sera déployée sur l'ensemble du périmètre réglementaire, l'objectif est d'avoir une approche globale et coordonnée en hyper proximité, des enjeux d'amélioration du cadre de vie.

L'ambition étant de créer et accompagner des dynamiques positives autour de ces espaces.

Afin d'élaborer ces deux conventions, un groupe de travail, constitué des habitants, des représentants des bailleurs, des services et élus de la Ville, du Délégué du Préfet, des services de la CAESM a été mis en place.

A partir d'un diagnostic partagé se voulant des plus exhaustif (recueil de données, diagnostic en marchant, visites sur site, concertations citoyennes...), des orientations stratégiques valables sur la durée du contrat de ville ont pu être définies :

1. Améliorer le cadre de vie des habitants
2. Favoriser le vivre-ensemble
3. Prévenir les situations de vulnérabilité

Les interventions identifiées, co-définies annuellement, concerneront prioritairement :

- Le renforcement du nettoyage et des petits travaux d'amélioration du cadre de vie ;
- L'amélioration de la gestion des encombrants et des épaves ;
- Le soutien à la formation, la participation et l'implication des habitants ;
- Le soutien aux actions de cohésion sociale, d'insertion, d'accompagnement des publics vulnérables et d'amélioration de la tranquillité ;
- La mise à disposition de locaux associatifs ou de services...

Une comitologie spécifique (Comité technique, Comité de pilotage du contrat de ville, Groupes de travail inter-bailleurs...) sera chargée de piloter et d'animer ces conventions, en lien étroit avec les habitants.